

La Consolidation de la paix au Liban



implemented by
KfW



Empowered lives.
Resilient nations.

Supplément spécial

Publié par le projet " La consolidation de la paix au Liban " du Programme des Nations Unies pour le développement et financé par l'Allemagne à travers la banque allemande de développement KfW, ce supplément est distribué avec les quotidiens an-Nahar dans sa version arabe, et avec le Daily Star et L'Orient-Le Jour dans les versions anglaises et françaises.

Ce numéro regroupe les articles d'un certain nombre d'écrivains, de journalistes et de professionnels des médias, de chercheurs et d'artistes.

Il aborde les sujets relatifs à la paix civile et les répercussions de la crise syrienne au Liban et les relations entre les Libanais et les Syriens, dans des approches de fond loin des discours de haine.

Supplément spécial dédié à la Convention relative aux droits de l'enfant, en collaboration avec **unicef**

pour chaque enfant

Édition N°23, décembre 2019

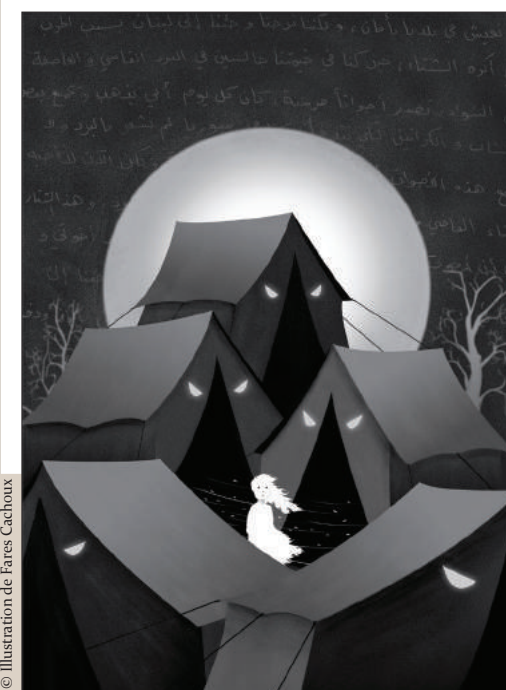


© Illustration de Mona Abi Wardé

- 03 Les enfants et le droit
- 04 Sauvegarde des droits des enfants : mise en œuvre des lois et amendements nécessaires
- 05 Le fardeau de la violence
- 06 Écoutez les enfants et les jeunes !
- 06 Planter les graines de la révolution
- 07 Le Liban se révolte avec une attitude écologique
- 10 Promouvoir le droit à l'éducation pour les enfants réfugiés syriens au Liban
- 11 Le place-making, un moyen pour renforcer la mise en application de la CIDE
- 12 Hors de ma bulle
- 13 Comment immuniser les jeunes d'aujourd'hui par des compétences appropriées
- 13 En regardant les couleurs du ciel
- 14 Les enfants-leaders : « Tels sont nos problèmes, voici les responsables, telles sont les solutions »
- 15 «Qudwa» Un Programme de l'UNICEF pour Protéger les Femmes et les Enfants
- 15 Plus jamais invisibles !

08 - 09

Les enfants et la vie dans les abris



© Illustration de Fares Cachoux

Tous les droits pour tous les enfants

Réengageons-nous à donner la priorité aux enfants et à la jeunesse

Ce numéro spécial d'un supplément dédié à la consolidation de la paix est entièrement consacré aux enfants et au traité international qui protège le respect de leurs droits, connu sous le nom de Convention relative aux droits des enfants (CRC). Il y a trente ans, les nations se sont rassemblées pour faire une promesse inédite aux enfants du monde. Elles se sont engagées à non seulement proclamer les droits des enfants, mais à les défendre et à rendre des comptes au cas où ils ne sont pas respectés. La CRC a constitué une réalisation historique. Pour la première fois, les gouvernements ont explicitement reconnu que les enfants naissent avec des droits. Ils ont droit à des standards de qualité dans la santé et la nutrition, à de l'eau propre et à l'hygiène, à une place dans les salles de classe et à la sécurité au sein des foyers et de la collectivité. Ils ont également le droit d'exprimer leur opinion et d'être entendus.

Le Liban a ratifié la CRC en 1990 et durant les dernières trente années la situation des garçons et des filles s'est améliorée de manière significative, dans la loi comme dans la pratique. L'un de ces exemples de réussite a été la création du Haut conseil de l'enfance en 1994, responsable des soins et du développement des enfants conformément aux conventions internationales, ainsi que l'engagement récent à organiser des campagnes de vaccination gratuite dans tous les centres de santé et les dispensaires, et le lancement du Cadre d'éducation informelle nationale au Liban l'année dernière.

Les Nations Unies au Liban, y compris l'Unicef et le Pnud, ont appuyé le Liban dans la réalisation de ces objectifs. Nous continuons à travailler pour le progrès des filles, des garçons et de la jeunesse dans le cadre de la CRC et de l'Agenda 2030 pour le développement durable, conformément à notre engagement à assurer l'accès de tous les enfants à tous les droits.

Alors que nous célébrons les 30 ans de la CRC, il est important de prévoir des actions futures pour continuer à appliquer les droits dans la réalité. Malgré d'énormes progrès ces dernières années, les quelque 1,3 million d'enfants du Liban continuent de faire face à d'importants défis. Beaucoup d'entre eux ne sont toujours pas scolarisés. L'eau potable n'est toujours pas disponible dans toutes les communautés vulnérables. Et, alors que de multiples formes de violence ruinent des milliers d'enfances, des filles et des garçons continuent de se retrouver sur le marché du travail, de nombreuses filles sont forcées au mariage précoce et un grand pourcentage de jeunes sont hors du système éducatif et du marché de l'emploi. Au même moment, des enfants et des jeunes de tout le Liban se sont rassemblés ces dernières semaines pour joindre leurs voix aux aspirations de leur génération.

Alors que les gouvernements semblent vouloir honorer leurs engagements, nous les exhortons à donner la priorité aux enfants et aux jeunes. La meilleure voie pour un avenir plus durable est d'investir dans les enfants et dans la jeunesse dès aujourd'hui.

À travers le monde tout comme au Liban, les enfants et les jeunes s'expriment tout haut pour revendiquer leurs droits comme jamais auparavant. Nous devons nous inspirer d'eux. Nous devons agir maintenant – avec audace et détermination.

* Yukie Mokuo

* Représentante de l'Unicef au Liban

** Céline Moyroud

** Représentante du Pnud au Liban

Les enfants représentent un tiers de notre population et tout notre avenir !

Les enfants sont notre avenir. Tous les efforts politiques et sociaux doivent contribuer à leur fournir des conditions de vie appropriées et des chances d'avenir.

Les enfants ont leurs droits. Ceux-ci sont indispensables et constituent une valeur en soi. Les enfants ont le droit de vivre dans la paix et la dignité.

L'obtention et la défense des droits des enfants constituent également un objectif important de la coopération allemande au développement – non seulement au Liban, mais aussi dans le monde entier.

Dans le cadre de la coopération au développement germano-libanaise, l'Allemagne, par le biais de KfW, fournit une aide financière au ministère libanais de l'Éducation en vue d'intégrer année après année 130.000 enfants dans le système éducatif national, dans le cadre du programme « Atteindre tous les enfants avec l'éducation » (RACE).

Cette démarche s'accompagne d'un large éventail d'activités éducatives informelles visant à aider les enfants à suivre les programmes nationaux et à atteindre les enfants vulnérables et les petits handicapés, qui ne peuvent pas du tout fréquenter le système éducatif national.

Plus encore, l'Allemagne soutient l'offre de formations destinées aux adolescents et aux jeunes, basées sur le talent et les compétences professionnelles, tout en évitant

l'apparition d'une génération perdue et en accroissant les chances des jeunes.

Parallèlement, nous soutenons les infrastructures éducatives en améliorant les écoles adaptées aux enfants, ainsi que des conditions de vie appropriées à travers l'installation d'abris, d'équipements sanitaires et un approvisionnement en eau. Ces approches contribuent également à la propagation d'un milieu pacifique à l'école, en particulier pour les élèves touchés psychologiquement par la guerre, que nous aidons à récupérer.

Fournir des informations, des conseils et une assistance juridique aux personnes touchées renforce davantage l'engagement de l'Allemagne auprès du Liban, à savoir : leur apprendre à revendiquer et exercer leurs droits et trouver des solutions durables, en particulier pour garantir aux enfants une identité humaine.

Continuons tous à contribuer à la réalisation des droits des enfants à l'avenir; cela les aidera à vivre dans la dignité et à exploiter pleinement leur potentiel futur.

Sascha Stadtler

Directeur de la Banque Allemande de Développement KfW, Liban

Les droits que la pauvreté peut assimiler

Personne n'envie le pauvre, sauf celui qui est encore plus pauvre ! Tel est le cas des enfants syriens au Liban. Certes, ils ne bénéficient pas d'un bon enseignement, surtout après l'évaporation de certains fonds alloués à leur éducation en ces circonstances anormales. Non pas pour des raisons racistes ou similaires, soulevées en théorie par nombre de défenseurs des droits de l'homme, lesquels ne contribuent ne serait-ce que par une simple démarche à démontrer ces théories dans la réalité. Non pas à cause de la pauvreté et d'un manque de fonds, parce que les organisations et institutions internationales s'en occupent et s'acquittent de leurs obligations. La raison principale réside en fait dans l'absence d'un milieu et d'un environnement propices à un bon apprentissage.

En effet, le programme scolaire syrien est très différent de celui du Liban et de nombreux élèves syriens ne sont pas en mesure de suivre le programme local. De leur côté, les enseignants libanais ne peuvent dispenser une éducation de qualité conformément à un programme pour lequel ils n'ont pas été formés. En fait, l'obstacle principal dans ce cadre réside dans la réticence du Liban à dispenser aux

enfants des réfugiés syriens les programmes libanais, afin de ne pas encourager leur implantation dans le pays. Car contrairement à ce que pensent certains, nombreux sont ceux qui ne souhaitent pas retourner en Syrie.

Tous ces points soulèvent de profondes questions sur les droits, en particulier celui d'apprendre, qui ne peut être séparé d'un ensemble intégré de droits. En effet, il ne peut y avoir un enseignement de qualité à l'ombre de conditions de vie complexes qui n'assurent pas les moyens d'une vie décente, d'une santé psychologique dans un environnement imparfait et d'une enfance saine. Ce qui fait que c'est toute la question des droits de l'homme qui se trouve posée.

Mais le danger vient du fait que les Libanais envient aujourd'hui les Syriens pour des services de base qui ne leur sont plus disponibles, après que la pauvreté a balayé leurs familles. Et cette tendance va en s'accroissant, suscitant des tensions entre les communautés hôtes et les réfugiés et se reflétant négativement sur le droit à une vie décente.

Ghassan Hajjar

Rédacteur en chef du quotidien an-Nahar

Laxisme organisé

Si en matière d'éducation, un grand nombre de Libanais ont beaucoup à apprendre, il est des thèmes qui reviennent régulièrement dans la presse et les plateaux télévisés, tournant autour de la maltraitance subie par certains enfants. Face à cette situation, il est déplorable de constater le vide judiciaire effarant qui permet souvent aux contrevenants d'échapper aux poursuites et demeurer impunis.

Il est tout de même consternant de constater qu'en dépit de la loi sur la libre circulation de l'information dans les institutions publiques, ni le ministère du Travail ni celui des Affaires sociales n'ont jamais publié de statistiques, ne serait-ce que partielles, sur le nombre garçons et fillettes en bas âge, lâchés parmi les autos aux heures de grande affluence, proposant les objets les plus divers à des prix défiant toute concurrence, marchandises dont souvent on ne connaît même pas la provenance.

Les autorités publiques ont-elles jamais pensé enquêter sur l'identité des personnes ou des structures exploitant impunément ces mineurs non-scolarisés, jetés à la rue dans l'objectif d'apitoyer les citoyens ? Sait-on, par exemple, qu'il existe de véritables filières organisées en mafias destinées à récolter l'argent, pour on ne sait quelle économie parallèle ? Devenu champion toutes catégories du laxisme face aux lois inappliquées, l'État libanais ferme aussi les yeux sur nombre

d'entorses à la loi du travail. Depuis la guerre civile de 1975-1990, le travail des enfants, jusqu'alors peu développé, a explosé. Plus de 10 % des 10-17 ans travaillent, ce qui classe ce pays en queue de peloton au Moyen-Orient.

Même si la situation du pays n'est pas des plus graves, de nombreux enfants sont obligés de travailler pour aider leur famille. Beaucoup de jeunes garçons sont employés pour des travaux agricoles, de métallurgie ou de menuiserie. Leurs conditions de travail sont cruelles et les enfants se tuent à la tâche pour un salaire de misère. Pourtant, le Liban a signé la Convention sur le travail des enfants de l'Organisation internationale du Travail (OIT), mais manque cruellement de moyens pour mettre en œuvre les dispositions de ce texte. Cela sans compter les enfants de réfugiés syriens qui sont fréquemment employés par des Libanais qui les soumettent à des conditions de vie misérables en échange d'un salaire de misère.

Que de réformes à accomplir, pour espérer sortir le Liban de l'ornière ! D'espoir en espoir, le pays se meurt de désespoir...

Gaby Nasr

Directeur des éditions spéciales du quotidien L'Orient-Le Jour

 <p>1 DEFINITION D'UN ENFANT</p>	 <p>2 MÊME DROITS POUR TOUS</p>	 <p>3 INTERET SUPÉRIEUR DE L'ENFANT</p>	 <p>4 HONORER LES DROITS DE L'ENFANT</p>	 <p>5 BIEN DE LA FAMILLE</p>	 <p>6 VIE, BIEN-ÊTRE ET DÉVELOPPEMENT</p>	 <p>7 NOM ET NATIONALITÉ</p>
 <p>8 IDENTITÉ</p>	 <p>9 BIEN-ÊTRE FAMILIAL</p>	 <p>10 CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ÉTRANGER</p>	 <p>11 PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS</p>	 <p>12 RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS</p>	 <p>13 LIBRE PARTICIPATION DES ENFANTS</p>	 <p>14 LIBERTÉ DE PENSÉE ET DE LIBERTÉ DE L'UNION</p>
 <p>15 CLIQUE OU REJOINDRE DES GROUPES</p>	 <p>16 PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE</p>	 <p>17 ACCÈS AUX INFORMATIONS</p>	 <p>18 RESPONSABILITÉ DES PARENTS</p>	 <p>19 PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE</p>	 <p>20 ENFANTS FUGIFS DE FAMILLE</p>	 <p>21 ENFANTS ADOPTÉS</p>
 <p>22 ENFANTS REFUGIÉS</p>	 <p>23 ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	 <p>24 SAINTÉ, ÉQUILIBRE, BONDÉITÉ DE L'ENVIRONNEMENT</p>	 <p>25 BIEN LE PLACEMENT DE L'ENFANT</p>	 <p>26 AIDE DES MOUVEMENTS</p>	 <p>27 BIEN-ÊTRE, BIEN-ÊTRE ET BIEN-ÊTRE</p>	 <p>28 ACCÈS À L'ÉDUCATION</p>
 <p>29 OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION</p>	 <p>30 CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFÉRENTES</p>	 <p>31 LOISIRS, JEUX, CULTURE ET ARTS</p>	 <p>32 PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX</p>	 <p>33 PROTECTION CONTRE LES DROGUES</p>	 <p>34 PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES</p>	 <p>35 PRÉVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAFIC</p>
 <p>36 PROTECTION CONTRE L'EMPLOI</p>	 <p>37 ENFANTS CAPABLES</p>	 <p>38 PROTECTION EN TEMPS DE PAIX</p>	 <p>39 ÉTABLISSEMENT ET BÉNÉVOLENCE</p>	 <p>40 ENFANTS ACCUSÉS DE DÉLITS À LA LOI</p>	 <p>41 APPLICATION DES MEILLEURES LOIS</p>	 <p>42 CHANGEMENT DES DROITS DE L'ENFANT</p>
 <p>43-54 FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION</p>	<h1>CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT</h1>					

Sauvegarde des droits des enfants : mise en œuvre des lois et amendements nécessaires

Roula Mouawad*

Que faire pour que les droits de l'enfant deviennent réalité ? Quelle est la meilleure façon d'appliquer la loi qui les protège, et quels sont les moyens efficaces de travailler conformément aux conventions ? Sur le plan national, les efforts pour promouvoir les droits des enfants sont nombreux, tout comme le sont les conventions et les traités ; mais il en faut plus pour faire des progrès et relever les défis : il faut mettre en œuvre ces lois ou les amender pour qu'elles soient conformes aux normes internationales, et obtenir le vote des projets de loi pertinents envoyés au Parlement.

Ghassan Moukheiber

L'ancien député et avocat Ghassan Moukheiber estime que les conférences, commissions et discours théoriques sont nombreux, tandis que le défi demeure dans la mise en œuvre et l'application concrète des grands droits fondamentaux.

Parmi les défis les plus importants qu'il énumère, le premier est le droit à l'éducation. « Ainsi, dit l'ancien parlementaire, le Liban a instauré l'enseignement obligatoire aux niveaux élémentaire et complémentaire, et s'est efforcé de développer le droit à l'éducation ; des efforts sont déployés en outre pour construire des établissements scolaires et développer d'autres écoles gratuites, semi-gratuites et publiques. Malgré tout, deux problèmes principaux continuent de se poser : premièrement, le gouvernement libanais s'abstient de subventionner, comme il l'a promis, les écoles privées gratuites et semi-gratuites, de sorte que l'accumulation d'années d'impayés en menace le fonctionnement ; deuxièmement, un grave problème existe au niveau des écoles publiques qui, malgré les efforts déployés pour les construire, ne couvrent toujours pas les besoins de la population, sans compter l'absence de toute incitation positive ou d'amendes destinées à pousser les parents à y inscrire leurs enfants. C'est ainsi que de nombreux enfants ne sont pas scolarisés, ce qui menace leur avenir et viole leur droit à l'éducation. »

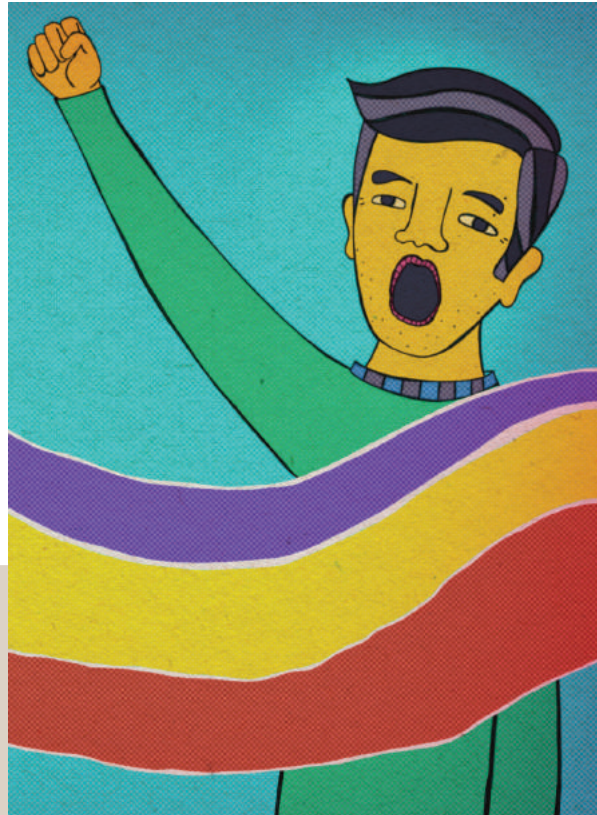
« Et puis il y a le problème du travail des enfants, notamment le travail de rue, en particulier dans la mendicité. Il s'agit d'un phénomène très répandu qui affecte spécialement les zones les plus pauvres. Certes, des efforts sont faits pour relever l'âge minimum du travail des enfants, mais ces efforts restent quelque peu insuffisants, pour ce qui est d'abord d'en poursuivre les incitateurs, ensuite pour élaborer des programmes qui cibleraient les motivations culturelles, sociales et économiques qui poussent les familles à avoir recours au travail de leurs enfants. »

« Le troisième droit est la protection des enfants en danger. Une loi sur la Protection des mineurs existe à cet effet, qui doit encore être améliorée, mais ses amendements n'ont pas encore été adoptés par les commissions parlementaires, alors qu'elle remonte à plus de huit ans. Cette législation interdit en principe l'emprisonnement des mineurs, mais en réalité, de nombreuses prisons comprennent des ailes pour enfants et les tribunaux continuent de prononcer des peines de prison à l'encontre de mineurs. Il existe également un petit nombre de correctionnelles – surpeuplées – gérées par des associations. »

Et Ghassan Moukheiber d'ajouter : « Pour faire des droits de l'enfant une réalité, nous devons encore mettre en œuvre les trois principaux droits mentionnés plus haut, dont l'existence est une pré-condition à d'autres droits : le droit à l'éducation, qui suppose que l'enfant ne travaille pas durant ses années d'enfance ; le droit à ce qu'il soit protégé, ce qui suppose la protection des mineurs exposés à des violences physiques et sexuelles et à l'exploitation dans la mendicité. Il s'agit là des formes les plus laides de violence subies par les enfants, et ce sont là les étapes pratiques requises à leur jouissance de leurs droits. »

« Les principaux défis à relever à cet égard sont d'abord le manque de financement, et ensuite le défaut d'incitations suffisantes pour les parents, telles que celles de ne pas bénéficier du Programme d'allocations aux plus défavorisés, ou encore le paiement d'amendes, si leurs enfants ne sont pas inscrits à l'école », poursuit l'ancien député.

Les principales recommandations en la matière sont donc les suivantes : « L'instauration d'amendes, le développement des écoles publiques, le paiement par l'État de ses subventions au secteur éducatif, le contrôle strict des



établissements qui emploient des enfants, l'élaboration d'une loi pour protéger les mineurs à risque, l'arrêt de tout emprisonnement de mineurs, le développement des correctionnelles, la supervision de leurs programmes et de la qualité de leurs services, non seulement à Beyrouth mais dans toutes les régions, l'accélération de l'adoption d'une loi interdisant le mariage des mineurs – il existe une loi portant l'âge du mariage à 18 ans, et une autre encore en discussion pour porter cet âge à 16 ans, mais avec certaines restrictions et sous la supervision du juge des mineurs – l'adoption d'une loi unifiée sur le statut personnel qui protège les mineurs, en particulier en matière de garde, de surveillance et d'escorte, et enfin le droit des Libanaises à transmettre leur nationalité à leurs enfants, ainsi que tous les problèmes liés à l'état d'apatridie. »

Élie Mikhaël

L'ancien secrétaire général du Conseil supérieur de l'enfance, le Dr Élie Mikhaël, a transformé l'engagement envers le texte et la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 en un débat quotidien et général entre les parties concernées par les droits de l'enfant.

« Quatorze (14) comités relevant du Conseil supérieur de l'enfance, dit-il, ont été créés. Leurs membres représentent les ministères concernés, les acteurs influents, les organisations communautaires, les universités et le secteur privé. Leur tâche est de coordonner le suivi des recommandations de la Convention internationale, de renforcer leurs partenariats et d'élaborer chacun un plan d'action et de le mettre en œuvre. Par exemple, en 2012, le Comité pour la prévention de la violence a pu approuver la Stratégie nationale de protection de l'enfance et de prévention contre toutes les formes de violence, en collaboration avec les parties prenantes et la participation d'enfants, aussi bien au niveau du dialogue entre eux qu'à

celui du dialogue avec d'autres acteurs. Cet effort a été salué par le Comité international des droits de l'enfant à Genève, qui a tenu cette initiative du Liban pour un modèle de dynamique d'action pour les enfants. Le Département de la femme, de la famille et de l'enfance de la Ligue arabe a également demandé que l'expérience du Liban soit considérée comme un modèle pour tous les pays arabes. »

Et Élie Mikhaël d'ajouter : « Le Conseil n'est pas administré de façon conventionnelle. Son rôle est plutôt de servir de cadre régulateur, dans un style de travail concerté, aux politiques officielles en matière de protection de l'enfance, de travail des enfants, des enfants de rues, de qualité du système éducatif et de lutte contre le décrochage scolaire, d'intégration sociale, de participation accrue, de protection contre les dangers d'Internet. L'un des programmes les plus importants a été l'achèvement d'une étude juridique comparée entre les lois libanaises et la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, ainsi que d'autres conventions internationales. Grâce à ce travail, il existe actuellement une vingtaine de nouveaux projets de loi visant à garantir la pleine conformité des lois libanaises avec les dispositions des accords internationaux. L'étude a été menée en coopération avec l'Université Saint-Joseph, confortant ainsi le principe d'une participation active du secteur universitaire aux problématiques soulevées par le Conseil. »

Le Dr Mikhaël a évoqué la création d'un « Centre de documentation et d'information » pour l'enfance à Ain el-Remmaneh, où l'on retrouve les études, les lois et les projets déjà mis en œuvre, ainsi qu'un site interactif pour faciliter l'accès des enfants aux informations désirées.

L'un des projets pilotes concerne la création de municipalités « amies de l'enfant », dont les responsables auraient la capacité de mettre en œuvre des projets et des programmes conçus et exécutés avec l'active participation des enfants. L'un des grands succès de ce Centre a été le rôle efficace qu'il a joué dans le rejet des violations des dispositions de la Convention, et de son suivi auprès des autorités compétentes locales. Le Conseil supérieur a formé un groupe de « Jeunes des médias » aux techniques de communication, de participation et d'interaction médiatiques, avec un programme d'activités hebdomadaire de conférences spécialisées. Cet effort a débouché sur la production de différents produits pédagogiques promouvant la culture de l'enfant et la connaissance de leurs droits, dans une langue facile et compréhensible. Enfin, une éthique de communication sur les problèmes de l'enfance a été établie. »

« Les principaux défis dans ce domaines sont, souligne le Dr Mikhaël, le manque de financement nécessaire à la garantie des droits économiques et sociaux ; le plus grand défi étant le manque de planification, de programmation et d'adoption de politiques sociales intégrées. Le service d'urgence gratuit est l'un des autres défis qui se posent. Une ligne qui permettrait aux enfants de porter plainte. De la sorte, et au besoin, leur protection et, éventuellement leur transfert, serait assuré vers d'autres associations, sans parler de l'importance d'une stratégie globale et intégrée de mise en œuvre des dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant. »

Les principales recommandations à cet égard sont les suivantes : « Une stratégie claire et la mise en place d'une loi spéciale sur les droits de l'enfant ; un suivi assidu pour renforcer les capacités des professionnels travaillant sur les problèmes de l'enfance ; enfin, il faut convaincre les officiels d'accorder la priorité à ces droits. »

Le fardeau de la violence

Bernard Gerbaka*

La maltraitance et la négligence des enfants (MNE) est un problème économique, social et de santé à l'échelle mondiale⁽¹⁾. La violence contre les enfants (VCE) constitue également un problème de santé publique, de droits de l'homme et de société, aux conséquences potentiellement dévastatrices et coûteuses⁽²⁾. Ses effets destructeurs nuisent aux enfants dans tous les pays, affectant les familles, les communautés et les nations et touchant plusieurs générations. La VCE est incluse dans le cadre juridique des Nations Unies sur la violence faite aux enfants⁽³⁾. Elle persiste dans les sociétés⁽⁴⁾ et les cultures⁽⁵⁾-(6), malgré les structures spécifiques de détection et de protection⁽⁷⁾. C'est un problème de santé publique tragique néanmoins évitable dans le monde⁽⁸⁾.

Fléau croissant et réponse insuffisante

Dans les années 1990, on estimait que seuls 10 % des enfants qui risquent d'être maltraités bénéficiaient d'un soutien⁽⁹⁾ et d'une prise en charge appropriés en termes d'alerte et de dénonciation⁽¹⁰⁾. Actuellement, selon les données de l'OMS, seul un nombre limité d'enfants exposés à la maltraitance bénéficie d'un suivi minutieux⁽¹¹⁾. Il convient de noter que les établissements pédagogiques, telles que les crèches et les écoles, ont de mauvaises structures médico-sociales pour prendre en charge la maltraitance des enfants. Par conséquent, elles ne semblent pas pouvoir jouer un rôle décisif dans la détection et le signalement de ces cas⁽¹²⁾, les abus étant commis en majorité au sein et en



© Illustration de Mona Abi Wardé

dehors du cadre familial⁽¹³⁾. Le pourcentage d'enfants exposés à la violence a également augmenté de manière spectaculaire avec la situation difficile des enfants réfugiés.

Avec la crise croissante des environnements dangereux pour de nombreux enfants dans le monde, les enfants migrants et déplacés sont exposés aux pires formes de maltraitance et de risques. Souvent tributaires du trafic humain, ils peuvent facilement être victimes de trafiquants et d'autres criminels. Nombre d'entre eux sont soumis aux pires formes de maltraitance et de privation durant leurs voyages. Au cours des dernières années, près de 50 millions d'enfants ont migré dans le monde, à travers les frontières ou ont été déplacés de force – et ceci est une estimation prudente. Plus de la moitié de ces filles et garçons ont fui la violence et l'insécurité, soit 28 millions au total. Ces enfants peuvent être des réfugiés, des déplacés à l'intérieur de leur propre pays ou des migrants, mais ils sont avant tout des enfants : peu importe d'où ils viennent, qui qu'ils soient et sans exception.

En toutes circonstances et par tous les moyens d'existence, les enfants malheureux sont la honte d'une humanité défaillante.

Les enfants dans les conflits armés sont tués, mutilés, kidnappés, déplacés, maltraités, négligés, persécutés, exploités, trafiqués, appauvris, séparés et forcés au travail.

Les enfants ne sont pas responsables des bombes et des balles, de la violence des gangs, de la persécution, des récoltes

ratées et des bas salaires des familles qui les chassent. Cependant, ils sont toujours les premiers à être touchés par la guerre, les conflits, le changement climatique et la pauvreté.

Dans ces contextes, les enfants sont au nombre des personnes les plus vulnérables de la planète. Cette vulnérabilité ne fait que s'aggraver. Le nombre d'enfants réfugiés sous le mandat du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a plus que doublé en l'espace de dix ans. Ces statistiques choquantes sont tout simplement inacceptables.

Selon une étude récente des Centres de contrôle et de prévention des maladies aux États-Unis (CDC) publiée dans *Pediatrics*, la majorité des décès sont évitables⁽¹⁴⁾ et plus de la moitié des enfants dans le monde – soit un milliard d'enfants âgés entre 2 et 17 ans – ont subi une forme de violence au cours de l'année écoulée⁽¹⁵⁾.

Que devons-nous faire ?

Conscients de la nature intrusive et injuste de la MNE et de la VCE, presque toutes les nations (196) ont ratifié la Convention des Nations Unies de 1989 relative aux droits de l'enfant, qui reconnaît le droit de vivre sans violence comme un droit fondamental des enfants. Aujourd'hui, plus de vingt-cinq ans plus tard, l'ONU a lancé un nouvel agenda pour le développement durable visant à mettre un terme à toutes les formes

(14) Centers for Disease Control and Prevention. Up to 40% of annual deaths from each of five leading US causes are preventable. <https://www.cdc.gov/media/releases/2014/p0501-preventable-deaths.html> Accessed January 30, 2017.

(15) World Health Organization, United Nations. Global Status Report on Violence Prevention 2014. Geneva, Switzerland: WHO Press; 2014.

de violence faite aux enfants⁽¹⁶⁾.

Plusieurs de ces Objectifs du développement durable 2030 sont pertinents pour ce qui est de l'objectif visant à mettre fin à la violence exercée contre les jeunes et les enfants⁽¹⁷⁾. Les nouveaux partenariats devraient tirer parti de cette dynamique ainsi que de la prise de conscience croissante des effets toxiques de la violence sur le développement cérébral. Le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence exercée contre les enfants a un rôle crucial à jouer pour aider le monde à atteindre l'objectif mondial 16.2. Ce livre fait partie d'une telle stratégie⁽¹⁸⁾. Il constitue aussi un outil de formation. La Société internationale pour la prévention des abus et de la négligence faite aux enfants (ISPCAN) a mis au point des modules et du matériel pédagogique pour soutenir sa mission visant à créer à travers le monde des systèmes durables de prévention, de protection et de traitement de la violence faite aux enfants⁽¹⁹⁾.

Les professionnels des services sociaux, des forces de l'ordre et des tribunaux sont aussi les bienvenus et sont encouragés à participer à ce programme⁽²⁰⁾. Celui-ci est de nature médicale. Il mettra donc à la disposition de ces professionnels un large éventail d'informations et de compétences dont ils ont besoin pour leur rôle spécifique de protection des enfants. Il fournira également, sur base de ressources multiculturelles, une base de connaissances sur les problèmes médicaux et psycho-sociaux, afin que les professionnels de la santé (mais aussi d'autres secteurs concernés) puissent mieux comprendre comment aider au mieux les enfants⁽²¹⁾.

* Professeur de pédiatrie à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, directeur du département de pédiatrie, président du pôle mère-enfant et membre du conseil de la faculté de médecine.

- Président du département de pédiatrie, directeur de l'unité de protection de l'enfant et coordinateur des urgences pédiatriques à l'hôpital universitaire Hôtel Dieu.
- Président de l'Institut libanais pour les droits de l'enfant.

(16) Ibid.

(17) United Nations. (2015). Transforming Our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development. Resolution adopted by the General Assembly on 25 September 2015. Available at: undocs.org/A/RES/70/1 (accessed April 2016).

(18) Transforming Our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development. United Nations General Assembly; Seventieth Session. September 18, 2015; New York, NY.

(19) Children's Bureau. The national child abuse and neglect data system 1998. Washington, DC, United States Department of Health and Human Services, 1999.

(20) Ludwig S. Child abuse. In: Textbook of Pediatric Emergency Medicine. 4th ed. Philadelphia, PA: Lippincott Williams & Wilkins; 2000:1669-1704.

(21) Levesque RJR. Sexual abuse of children: a human rights perspective. Bloomington, IN, Indiana University Press, 1999.

(1) iUNICEF. (2012). Inequities in Early Childhood Development: What the data say. Multiple Indicators Cluster Surveys. New York, NY: UNICEF.

(2) Medline Plus. U.S. National Library of Medicine., 2008-04-02.

(3) Equality, development and peace. New York, NY, United Nations Children's Fund, 2000.

(4) Shalhoub-Kevrkian N. The politics of disclosing female sexual abuse: a case study of Palestinian society. *Child Abuse & Neglect*, 1999, 23:1275-1293.

(5) Sidebotham P, Golding J. Child maltreatment in the "Children of the Nineties": a longitudinal study of parental risk factors. *Child Abuse & Neglect*, 2001, 25:1177-1200.

(6) Schein M et al. The prevalence of a history of sexual abuse among adults visiting family practitioners in Israel. *Child Abuse & Neglect*, 2000, 24:667-675.

(7) Oral R et al. Child abuse in Turkey: an experience in overcoming denial and description of 50 cases. *Child Abuse & Neglect*, 2001, 25:279-290.

(8) Xu J, Murphy SL, Kochanek KG, Arias E. Mortality in the United States, 2015. *NCHS Data Brief*, No. 267. Hyattsville, MD: National Center for Health Statistics; 2016.

(9) Felitti VJR, Anda R, Nordenberg D, et al. Relationship of childhood abuse and household dysfunction to many of the leading causes of death in adults: the adverse childhood experiences (ACE) study. *Am J Prev Med*. 1998;14(4):245-258.

(10) Runyan DK et al. Children who prosper in unfavorable environments: the relationship to social capital. *Pediatrics*, 1998, 101:12-18.

(11) RF, Butchart A, Felitti VJ, Brown DW. Building a framework for global surveillance of the public health implications of adverse childhood experiences. *Am J Prev Med*. 2010;39(1):93-98pmid:20547282.

(12) J.A.Usta, Z.R.Mahfoud, G.AbiChahine, G.A.AnaniChild Sexual Abuse : The Lebanese situation , 2008.

(13) Olds D et al. Preventing child abuse and neglect: a randomized trial of nurse home visitation. *Pediatrics*, 1986, 78:65-78.

Écoutez les enfants et les jeunes !

Nadine Labaki*

Pour la première fois de ma vie, je me suis laissé emporter. Pour la première fois de ma vie, je suis un chemin sans demander.

Pour la première fois de ma vie, je ne crains aucun danger potentiel.

Je me suis laissé emporter par leurs voix et leurs espoirs. Ils m'ont inspirée.

La jeunesse m'a inspirée !

Au cours de cette belle révolution dont témoigne le Liban, j'ai vu des enfants et des jeunes dans les rues de Beyrouth faire entendre leur voix pour un avenir meilleur. Leur mode d'expression et leur pacifisme m'étourdissaient. Je me suis donc laissé emporter.

Les voix de la nouvelle génération doivent être entendues. Nous devons les écouter et leur apporter les solutions qui s'imposent. Les enfants sont essentiels pour façonner l'avenir et ils veulent contribuer aux solutions que le pays réclame. Des solutions qui doivent garantir que chaque jeune puisse accéder aux opportunités d'éducation et de développement. Des solutions qui doivent assurer que

chaque enfant jouit de son droit à une enfance. Aucun garçon ou fille ne devrait être abandonné, face au risque élevé de maltraitance ou d'exploitation, de maladies mortelles évitables ou en dehors de l'école.

Dans Capharnaüm, Zain se sentait « invisible » tel un « insecte ». Il ne représente qu'une seule des nombreuses enfances brisées que nous voyons dans les rues du Liban – quelques fois vendant des chewing-gum, d'autre fois des fleurs, portant parfois des charges lourdes, contraints par la vie à éprouver la faim, la maltraitance, l'exploitation, la violence, le manque de protection, la maladie, une peur constante pour leur vie...

Il est de notre responsabilité de changer cette réalité. Nous ne pouvons pas nous adapter à cette situation. Chacune des réalisations que nous célébrons en matière de droits de l'enfant doit toucher chaque fille et chaque garçon, où qu'ils soient et indépendamment de leur condition. Nous avons tous le pouvoir de faire quelque chose.

Rendons-leur leur enfance. Le moment est venu de réengager nos efforts et de relever les véritables défis

auxquels sont confrontés trop d'enfants et de jeunes du XXI^e siècle. Le moment est venu pour notre génération d'écouter leurs voix et d'exiger de nos politiciens, nos gouvernements, nos chefs d'entreprise, la communauté internationale et nos collectivités qu'ils respectent leurs engagements et engagent maintenant des actions concrètes en faveur des enfants.

Alors que le monde vient de célébrer le trentième anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, nous devons nous rappeler que la prochaine génération rêve d'un pays qui reflète ses aspirations à l'égalité des droits pour tous. Nous ne devons pas perdre cette opportunité car nous n'aurons pas une seconde chance. Nous le devons à nos enfants, ainsi qu'à leurs rêves, pour un Liban meilleur.

* Cinéaste et soutien de l'ONU pour les droits des enfants et des jeunes

Planter les graines de la révolution

Mayssa Ajjan*

La présence et la participation des jeunes et des étudiants à la révolution d'octobre ont marqué un précédent important dans la forme et le contenu des mouvements de protestation civile.

Un grand nombre de parents, venus protester pour les droits de leurs enfants, ont tenu à les amener avec eux et à leur expliquer en quoi consiste exactement une révolution. « Ceci enseignera à nos enfants ce qu'ils n'apprendront pas dans une salle de classe », a affirmé au quotidien an-Nahar Lina Daouk-Öyry, professeure agrégée de comportement organisationnel à la Olayan School of Business (OSB) de l'AUB et mère de deux enfants. « Je suis mère de deux enfants non-Libanais, qui n'ont pas droit à la nationalité libanaise, bien qu'ils soient nés et aient grandi au Liban », a ajouté la jeune femme, mariée à un Finlandais.

Lina Daouk-Öyry n'était pas la seule à avoir protesté contre son droit à transmettre la nationalité à ses enfants et à son époux. Sylvana Ghandour-Barrois, mère de deux enfants et mariée à un ressortissant français, s'est également jointe à la manifestation. « Je suis ici pour les droits de mes enfants. Ils sont tous deux jeunes et ils se posent beaucoup de questions à ce stade de leur vie. Ils commencent à tout remettre en question », a-t-elle déclaré.

Mais le droit à la nationalité n'était pas la seule raison pour laquelle Lina Daouk-Öyry et Sylvana Ghandour-Barrois se sont présentées pour participer aux manifestations. Elles faisaient partie d'un cercle plus large de parents qui prenaient part chaque matin aux rassemblements et initiatives de nettoyage, ainsi qu'à la démarche de Storytelling et Arts N 'Crafts qui, grâce à des activités amusantes et des techniques centrées sur le concept de patriotisme, visent à inculquer aux enfants le sens de la citoyenneté.

« Ces initiatives sont des expériences éducatives très importantes pour les enfants. Il est important que les parents laissent leurs enfants participer à la révolution, car c'est la révolution qui façonnera leur avenir », a déclaré Lina Daouk-Öyry, qui a co-organisé plusieurs cours destinés aux enfants.

Cependant, tous les parents n'ont pas le luxe de participer à « la tente », comme on l'appelle maintenant, mais cela ne les empêche pas de se montrer avec leurs enfants et de se rendre sur la place qui leur est la plus proche.

« C'est la première fois que j'entends parler d'une tente dédiée aux activités des enfants et nous aurions bien aimé avoir une telle tente à Tripoli », a déclaré à an-Nahar Fatmé al-Dirani, âgée de 38 ans. « Mais cela ne m'empêchera pas d'amener mes enfants avec moi chaque jour auprès des manifestants et de leur expliquer ce pour quoi nous nous battons ». La jeune femme admet qu'expliquer la révolution à ses enfants n'était « pas chose facile », mais l'envie de leur faire comprendre sa signification était plus forte que celle de « les laisser tels quels, sans la moindre idée de ce qui se passe autour d'eux ». Son fils Ahmed, âgé de sept ans, avait

© Dessin de Lina Daouk-Öyry, professeure agrégée à l'Université américaine de Beyrouth et activiste



des questions de base auxquelles elle avait trouvé difficile de répondre. « Il m'a posé des questions telles que "Qu'est-ce qu'une révolution ?", et "Pourquoi luttons-nous ?", et "Pourquoi ne pouvons-nous pas nager dans la mer ?". C'était difficile de répondre à toutes ces questions. »

En fait, presque tous les parents avec lesquels an-Nahar s'est entretenu ont souligné l'importance d'utiliser des jeux et des techniques spéciales pour rapprocher de leurs enfants le concept de la révolution.

Faten Merashly, mère d'un ado de 17 ans atteint d'autisme, a utilisé des tableaux et des graphiques pour expliquer à son fils en quoi consistait la manifestation. « Même si Mahmoud (son fils) est atteint d'autisme, cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas conceptualiser ce qu'est une révolution », a déclaré Mme Merashly, qui a amené son jeune garçon avec elle à la révolution.

« Lorsque les gens défendent leurs droits, ils enseignent inconsciemment à leurs enfants à faire de même, ce qui est une très belle chose », a déclaré Lina Daouk-Öyry.

Les jeunes des écoles et universités ont également pris part

aux manifestations. Si les enfants ont besoin de conseils pour interpréter ce qu'est une révolution, les étudiants, eux, prennent certainement le taureau par les cornes, descendent dans la rue et défilent avec leurs aînés des universités, scandant des slogans anti-corruption et anti-gouvernementaux.

Ahmed Fallah, un élève de sixième année âgé de 13 ans, a confié à an-Nahar que son père devait cumuler deux emplois pour lui permettre de suivre des études, ce qui « était injuste ». « Mon père travaille beaucoup et ses patrons le payent à peine. Pourquoi doit-il travailler si dur pour m'éduquer ? L'éducation doit être gratuite », a-t-il déclaré au quotidien. Il convient de noter que l'enseignement primaire est gratuit et obligatoire dans les écoles publiques au Liban.

Ali, un autre élève âgé de 14 ans, s'est plaint de la différence tangible dans la qualité de l'enseignement entre les écoles publiques et privées. « Je suis actuellement dans un établissement public. J'ai toujours entendu dire que les écoles privées sont meilleures. Pourquoi doit-il en être ainsi ? Les écoles publiques appartiennent à l'État, elles devraient être meilleures », a-t-il dit au journal.

Rania, âgée de 16 ans et résidant à Saïda ne souhaitait pas divulguer son vrai nom. Elle a déclaré à an-Nahar que, mercredi, les élèves du complémentaire se sont rassemblés devant son école à 7h30 puis ils se sont dirigés ensemble vers la principale zone de manifestation de la ville, carrefour Élia. « Nous sommes dans la rue pour nous offrir un meilleur avenir, car la plupart d'entre nous obtenons notre diplôme sans aucune possibilité d'emploi et sommes obligés de quitter le pays », a-t-elle affirmé.

De nombreux amis de Rania ont fait écho à ses impressions en marchant à travers tout le Liban, galvanisant le pays avec leurs chants et leurs slogans. « Thawra ! Thawra ! Thawra ! », scandaient-ils.

Pour ce qui est des étudiants, leurs demandes étaient principalement axées sur la recherche de travail dans un pays qui affiche l'un des taux d'emploi les plus élevés du monde arabe. « Tout ce que nous demandons, c'est le droit à un emploi décent après l'obtention de notre diplôme », a lâché avec colère Koussaï, âgé de 20 ans. « Nous avons le droit à un avenir sûr où nous pouvons aider nos familles sans constituer un fardeau pour elles ».

La voix des étudiants n'est pas passée inaperçue, plusieurs médias ayant qualifié leur protestation de deux jours de l'une des plus grandes manifestations étudiantes de l'histoire du Liban.

* Journaliste au quotidien an-Nahar

Le Liban se révolte avec une attitude écologique

Sandra Abdelbaki*

Dans le but de présenter le Liban de la manière la plus « propre » et la plus « respectueuse de l'environnement » possible, les manifestants libanais ont, dans le cadre de la révolte libanaise d'octobre, porté les initiatives de nettoyage à un niveau supérieur.

Le premier soir de la révolte, on ne voyait dans les rues du pays que des ordures et des bouteilles d'eau abandonnées par terre. Pourtant, ce qui a été impressionnant, c'est que le lendemain matin, les manifestants se sont réveillés pour nettoyer les rues. Pas un mégot de cigarette n'était en vue.



© Sandra Abdelbaki



© Sandra Abdelbaki



© Sandra Abdelbaki

Au cours des trois dernières semaines de la révolte, des centaines, voire des milliers, de Libanais tous groupes d'âge et couches sociales confondus se sont rassemblés tous les matins pour nettoyer les rues, avant que le premier chant ne soit entendu.

Alors que beaucoup de citoyens entament leur journée en protestant et en fermant des routes, Peter Mouraccadé, fondateur de l'ONG Beirut Marathon, commence sa journée portant un sac sur le dos et des gants aux mains. Quand on lui demande la raison pour laquelle il a commencé à nettoyer les routes, il répond simplement : « Nous voulons une révolte civilisée. J'ai allumé la télévision le premier soir de la révolte, lorsque j'ai constaté les dégâts occasionnés, je n'ai pas pu dormir de la nuit. Le lendemain matin, je me suis rendu sur la place des Martyrs, et je me suis mis à nettoyer. »

L'initiative a commencé le deuxième jour avec près de dix personnes seulement. De dix, le nombre est passé à cent, pour dépasser les mille personnes qui nettoient tous les matins les rues. Alors que la révolte prenait de l'ampleur de jour en jour, les initiatives de nettoyage se sont aussi mieux organisées. Elles se sont étendues à un groupe baptisé « muwatin lebnene » ou citoyen libanais. Le groupe présente l'initiative comme étant simplement une « action collective de Libanais animés par le devoir civique et la responsabilité sociale ». Si cette initiative a commencé à Beyrouth de manière aléatoire et spontanée, elle s'est étendue à d'autres villes libanaises et a pris une grande ampleur sur les médias sociaux.

Chaque jour, les volontaires commencent le nettoyage le matin. Les déchets collectés sont par la suite triés et

recyclés en fin de journée en collaboration avec des ONG telles qu'Arcenciel, Recycle Lebanon...

Rien qu'en dix jours, 10,3 tonnes de déchets ont été triées. Seuls 10 % des camions ont été envoyés à des sites d'enfouissement. Cinq mille volontaires se sont rassemblés et un demi-million de mégots de cigarettes ont été collectés pour être transformés en périssoires.

Les initiatives de nettoyage menées au cours de cette révolte ont permis aux manifestants de se sentir plus actifs en tant que citoyens et renforcé leur engagement civique dans leur pays. Plus encore, elles ont sensibilisé les Libanais au recyclage et au tri. En fait, il est devenu évident qu'au fil des ans, les citoyens en général ont adopté une attitude plus respectueuse de l'environnement. Cela s'est avéré être juste au cours de cette révolte, estime Peter Mouraccadé.

« Les gens sont davantage conscients de l'importance de vivre dans un environnement propre. Cette initiative se poursuivra. Je pense que nous avons pu donner le bon exemple au gouvernement. On n'a pas attendu qu'il le fasse », a-t-il ajouté.

Non seulement les jeunes et les adultes ont été impliqués dans cette initiative, mais les enfants ont également pris part au nettoyage.

Lina Daouk-Öry, professeure agrégée de comportement organisationnel à l'Université américaine de Beyrouth, estime qu'il est tout aussi vital de faire participer les enfants et les parents à de telles initiatives.

« Nous devons exposer les enfants à de telles activités dès leur plus jeune âge, note-t-elle. Il est de notre devoir de les encourager à faire partie de la révolte de manière positive par le biais du recyclage et d'autres activités civiques, car au

final cette révolte est pour leur avenir. »

Apprendre aux enfants à prendre soin de l'environnement est un processus d'apprentissage continu qui doit commencer à un âge jeune. Cela a poussé Lina Daouk-Öry à encourager certains parents à accompagner leurs enfants dans la rue pour le nettoyage et le recyclage.

Maya Abouchalbak, mère de deux jeunes filles, a également mis l'accent sur l'importance d'impliquer ses filles dans les initiatives de nettoyage, d'autant que cela les encourage à s'habituer à de tels principes dès leur jeune âge, mais aussi leur donne l'occasion de développer leurs compétences citoyennes et leur engagement civique. En fait, selon le Conseil national scientifique pour l'enfant en développement, la mise en œuvre des principes de citoyenneté chez les petits est une sorte d'investissement dans la génération future, car les enfants sont le fondement d'une communauté durable.

« Ils ne devraient pas avoir peur de la révolte. Au contraire, ils devraient apprendre à y contribuer de manière positive », a renchéri Lina Daouk-Öry.

Si les Libanais ont été décrits comme « pacifiques » et « civilisés » avec cette révolte, ils ont également prouvé qu'ils sont « respectueux de l'environnement ».

« Je pense que cette contestation a montré, pas seulement au Liban mais aussi au monde entier, que nous savons nous révolter de manière très civilisée », a déclaré Hanin Haïdar Ahmad, l'une des jeunes contestataires qui participe aux initiatives de nettoyage depuis le premier jour.

Une sélection de poèmes et histoires tirées du livre «Haneen» regroupant 39 écrits par des enfants syriens vivant dans des camps informels à travers le Liban, interprétés par des artistes libanais et syriens.

Nous reviendrons

Nous reviendrons
Pour te reconstruire, ô patrie
bien-aimée
Embrasser le saule et les oliviers
Pour toi, un amour parfumé de
vie et de paix
Et couche sur couche de nostalgie
cachée
Nous reviendrons.

JAMAL HASSANI
Alep - 13 ans



© Illustration de Diana Hababi

Nombres

10-9 est mon numéro de classe
16 est le numéro de ma tente
26 est le numéro de mon camp
3 est le numéro de mon bureau dans la classe
5 est mon numéro pour les réunions
3212576 est le numéro de ma carte des Nations Unies
Une liste interminable de chiffres
Une liste qui me dérange et me trouble
En Syrie, je ne voyais les chiffres
Que dans les manuels de mathématiques
Une matière que j'aimais.
Mais maintenant, je la déteste.
Elle m'étouffe jour après jour
Ma mère est devenue un numéro
Mon père, un autre numéro
Ma sœur, mon frère, moi-même,
Des numéros... des numéros...
Et nous comptons les jours machinalement
Juste des chiffres qui défilent
Et j'espère, j'espère
Un autre numéro d'un jour à venir,
Quand on me dira que nous rentrons au pays
À ce moment, j'effacerai tous ces chiffres
Et porterai mon identité, l'identité de la Syrie.
On ne se sent plus humain, rien que des robots,
Avec des chiffres et sans aucun nom.

SHOKRI ASKAR
Alep - 13 ans



© Illustration de Bassam Alemam

Le jeu de la fuite devant la mort : l'innocence de l'enfance noyée

Quand je me souviens de la Syrie, je ne peux que penser à une image triste et douloureuse d'un enfant, dont le sang illustre les souffrances d'une guerre impitoyable. La guerre a volé aux enfants de là-bas leur droit à vivre en paix et en sécurité, ainsi que leur droit de jouer et d'apprendre dans des écoles totalement détruites. Celles-ci sont devenues des zones militaires, ne donnant que des leçons de mort et dispensant la culture du meurtre face aux bancs des écoliers.

La guerre a privé les enfants de leurs droits les plus fondamentaux. Le plus grand rêve pour un enfant en Syrie est aujourd'hui de survivre, son plus beau passe-temps, qu'il pratique tous les jours, est la course rapide après un bombardement soudain. La fuite vers un endroit sûr ou encore plus sécurisé. Tous ces enfants ne connaissent qu'un seul jeu auquel tout le monde participe : le jeu de la fuite devant la mort. L'image du petit Syrien noyé sur les

plages de Turquie reflète peut-être l'étendue de ces souffrances qui ont secoué le monde entier. Avec la noyade de cet enfant, c'est toute l'innocence de l'enfance syrienne qui a coulé, emportant avec elle l'avenir d'une génération tuée avant même la mort de l'enfant en mer. Sauvez donc ce qui reste des enfants syriens...

FADI AL-AHMAD
Alep - 13 ans

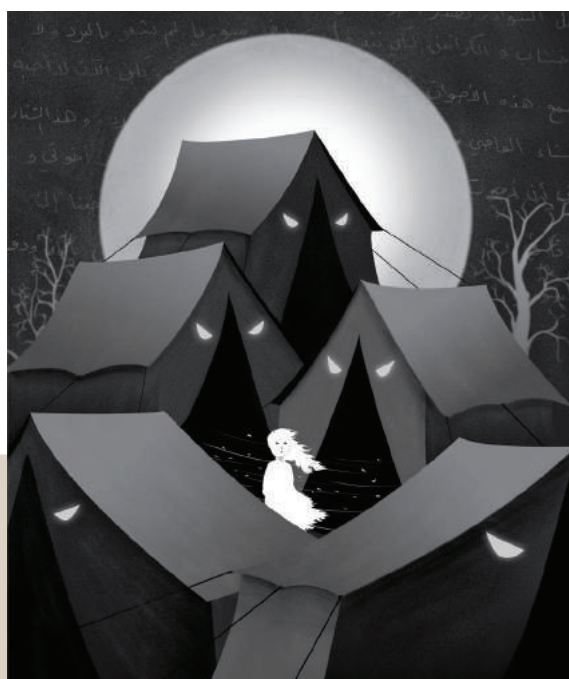


© Illustration de Mohamed Kraytem

Le froid

Nous vivions dans notre pays en sécurité.
Puis nous avons été déplacés au Liban,
À cause de la guerre.
Je déteste l'hiver.
Quand nous étions assis dans la tente sous le froid
rigoureux,
Que la tempête battait le tissu produisant des éclats
terrifiants,
Chaque jour, mon père s'en allait ramasser du bois
Et des bouts de cartons pour nous réchauffer.
En Syrie, jamais nous n'avions froid et n'entendions
ces bruits.
J'aimais l'hiver, mais maintenant je ne l'aime plus.
L'hiver dernier, des enfants sont morts de froid.
Cet hiver, j'ai peur de mourir moi-même,
Ou l'un de mes frères et sœurs ou amis.
Mon Dieu, ramène-nous dans notre pays, la Syrie,
Afin d'y vivre en sécurité et bien au chaud.

FATIMA AL-TAMER
Idlib - 10 ans



© Illustration de Laila Hamzeh

Questions innocentes

Ne suis-je pas une enfant ?
N'ai-je pas l'innocence des enfants ?
Et leurs ambitions ?
Et cet amour, et cette pureté ?
Pourquoi ne vivrais-je pas comme eux ?
De quel droit mon rêve s'est-il perdu ?
Et avec lui, ma sécurité ?
Qui a volé la tendresse de mon pays ?

Et qui a troqué la sécurité contre la mort ?
Mais je regagnerai mes droits, malgré les peines
Car l'amour, le droit et le bien
Triompheront de l'oppression.

SHAIMA' ALOUSH
Homs - 12 ans

Que Dieu vienne en aide à mon pays

Amertume après amertume
Comment et jusqu'où
Cette histoire ira-t-elle ?
Âmes opprimées,
Cœurs brisés,
Et les souvenirs des gens
Gravés sur les murs des maisons abandonnées.
À qui parler ?
Et qui pleurer ?
Amertume encore.
Un soupçon d'espoir.
Et nous disons que nous n'avons que Dieu,
Lui seul connaît l'histoire.

TAGHREED EZZEDINE
Homs - 14 ans



© Illustration d'Anandine Brenas

Promouvoir le droit à l'éducation pour les enfants réfugiés syriens au Liban : les voies pour éviter des « générations perdues »

Bassel Akar* - Al Hassnaa Kheftaro**

Les individus qui ont été contraints de trouver refuge au Liban parce qu'ils avaient été forcés à se déplacer à cause de la guerre ou des persécutions, sont victimes de différentes formes de violations des droits de l'homme. Les plus vulnérables parmi eux sont les enfants. Une des principales préoccupations reste l'accès limité de ces derniers à une éducation de qualité et à une réhabilitation censée les aider à surmonter les traumatismes liés à la guerre. Au Liban, 42 % seulement des 666 491 réfugiés syriens en âge d'aller à l'école, suivent une éducation formelle, contre 10 % qui suivent des programmes éducatifs informels et 48 % qui n'ont aucun accès à l'éducation (HCR, 2019). L'accès limité à des opportunités pédagogiques et à une réhabilitation post-guerre peut favoriser l'émergence d'une génération découlant de l'absence d'un bien-être émotionnel, d'une marginalisation économique et d'environnements qui tendent à la violence.

Le droit à l'éducation

La Convention des droits de l'enfant (CDE, Nations Unies, 1989) est un instrument contraignant juridiquement, ratifié par l'ensemble des pays à l'exception des États-Unis. La CDE stipule que le droit à une éducation primaire est gratuit, sûr et correspond aux principes de respect mutuel et de moyens de vie durables (article 22). Parmi les enfants les plus vulnérables, ceux qui ont été déplacés par la force et ont été victimes de violence ont droit à une protection et à une assistance spéciales (article 22) et devraient bénéficier d'actions qui les aideraient à se remettre physiquement et psychologiquement de ce qu'ils ont enduré, dans un « environnement propice au recouvrement de la santé, du respect de soi et de la dignité de l'enfant » (article 39). Tomasevski (2001) souligne que les enfants ont droit à une éducation accessible, disponible, acceptable et adaptée. Le Réseau international pour l'éducation dans les situations d'urgence, détaille davantage de pratiques éducatives, comme la résolution de problèmes ou la capacité d'adaptation qui peuvent développer chez l'enfant la faculté de « prendre des décisions éclairées sur les moyens de survivre et de prendre soin aussi bien de lui-même que des autres, dans un environnement dangereux » (INEE, 2010, p.2)

Réponses : systèmes et approches

Les systèmes d'éducation nationale dans les pays d'accueil visent souvent à garantir aux enfants déplacés leur droit à l'éducation en établissant les systèmes de gouvernance, ce qui peut éventuellement favoriser des rapports interculturels entre les réfugiés et les communautés hôtes (Dryden-Peterson et al, 2019). Des efforts considérables ont été déployés au Liban afin de soutenir les initiatives scolaires destinées aux enfants syriens réfugiés et le développement socio-psychologique de ces derniers. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES, 2016) a établi avec le soutien des bailleurs de fonds internationaux et les agences de l'ONU, un programme stratégique : « Reaching all children with education » (Atteindre tous les enfants par l'éducation) (RACE I 2014-16) suivi par RACE II (2017-21). Cette stratégie concerne tous les enfants âgés de 3 à 18 ans au Liban. RACE II identifie trois critères de base qu'il considère comme étant fondamentaux pour la mise en place d'une éducation durable de qualité, à travers le système national d'éducation : un accès amélioré à l'éducation, une qualité d'apprentissage et d'enseignement développé et des systèmes de gouvernance renforcés. Dans le cadre de la stratégie RACE, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a instauré des cours l'après-midi dans les écoles publiques, ce qui a eu pour effet de développer des formes de scolarisation non formelle. Le nombre d'écoles qui assurent des cours l'après-midi est ainsi passé de 88 en 2013 à 346 en

2018 (HCR, 2019). Dans le cadre de RACE, le MEES a également investi dans des ateliers de formation destinés aux enseignants, la réhabilitation des écoles, le transport scolaire et l'équipement des salles de classe. La société civile et les organisations internationales ont certes fourni un soutien considérable à un système éducatif épuisé à cause de ressources limitées, en assurant une éducation non formelle (ENF) aux petits syriens. Les programmes de l'ENF sont en effet variés. Certains prévoient un soutien scolaire avant que les cours de l'après-midi dans les écoles publiques ne commencent, une formation professionnelle ou même des cours d'expression artistique pour gérer les traumatismes et favoriser le bien-être émotionnel (Akar et Van Ommering, 2018 ; Karam, Monaghan, et Yoder, 2016).

Barrières culturelles

Diverses causes limitent l'accès des enfants réfugiés syriens à une éducation de qualité au Liban comme le climat de survie, la marginalisation et la violence domestique. Les enfants réfugiés sont souvent victimes de violence domestique et de harcèlement à l'école. Une écologie sociale fondée sur une violence structurelle et directe exacerbe le stress chez les enfants ; des niveaux de stress chronique prolongé bloquent les fonctions neurologiques favorisant une réflexion critique et l'apprentissage de langues (Lupien, McEwen, Gunnar et Heim, 2009, National scientific council on the developing child, 2014 [2005]). Pour tenter de régler ce problème, le MEES et l'Unicef ont mis en place une « politique de protection de l'enfance dans les écoles » dont les effets s'étendent cependant aux foyers, puisqu'elle prévoit des mesures de sécurité domestiques. Une autre cause trouve son origine dans les ressources limitées et les méthodes de gouvernance qui prévalent au niveau du système d'éducation nationale et qui compliquent davantage les problèmes liés à l'adaptation de l'éducation aux enfants vulnérables tels que les réfugiés. L'éducation des enfants au Liban est fondée, principalement à partir du niveau préscolaire, sur des théories de développement par étapes (e.g. Piaget) qui conformément à Walsh (2005) manquent de données suffisantes permettant de comprendre le développement humain durant les premières années de la vie. L'éducation préscolaire au Liban imite largement la première année du cycle primaire, en ce sens qu'elle met l'accent sur l'apprentissage des lettres et des chiffres. Des interviews réalisées auprès d'enseignants du jardin d'enfants et des observations menées en salles de classe suggèrent que le principal objectif de la lecture et de l'écriture est d'encourager des pédagogies qui peuvent ébranler la confiance des enfants dans des connaissances qu'ils ont eux-mêmes développées (Abou el-Haj, Kaloustian, Bonet, Chatila, 2018) et négligent les fondements de l'architecture cérébrale nécessaire pour l'établissement de relations saines, une bonne gestion des émotions, des fonctions exécutives et un contrôle du stress (Akar, Amr et Chen, (2017).

Une troisième cause se rapporte au fait que les enseignants qualifiés sont rares. Dans le secteur public, 23,5 % seulement des enseignants ont un diplôme reconnu qui leur permet d'exercer cette profession (CERD, 2019). Plus encore, le recours à des instituteurs contractuels à court-terme dans les écoles publiques a généré une « importante pléthore d'enseignants sous-qualifiés dans les cycles de base des écoles publiques » (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Liban, 2016, p.8). Les activités menées dans le cadre de RACE II avaient entre autres pour finalité de régler ce problème à travers la mise en place d'ateliers de développement professionnels. D'autres défis qui doivent être relevés pour rendre l'éducation disponible et adaptée découlent d'une culture de gouvernance qui est en conflit avec les principes démocratiques. La corruption rampante au Liban a

impacté les budgets alloués à l'éducation au Liban. Les tensions sectaires ont également influencé la manière avec laquelle les réfugiés sont traités, et ce même au niveau des structures organisationnelles (El-Ghali, Alameddine, Farah et Benchiba, 2019).

Conclusions et nouvelles orientations

Cependant, le Liban a pu franchir d'importants pas dans sa quête pour améliorer le secteur de l'éducation publique. Des efforts futurs devraient porter sur les moyens d'intégrer davantage les enfants réfugiés syriens au sein de la société libanaise, afin de réduire les tensions sociales et de développer leur sentiment d'efficacité. À titre d'exemple, le MEES pourrait établir davantage de stratégies avec les deux ministères de l'Intérieur et des municipalités et des Affaires sociales, pour consolider les capacités des institutions officielles à réagir à la crise de l'éducation. (El-Ghali, Ghalayini et Ismail, 2016). Ces orientations peuvent soutenir les mesures adoptées aujourd'hui pour assurer de manière générale le bien-être des enfants réfugiés syriens et celui des enfants des communautés hôtes vulnérables. Cela devrait, par voie de conséquence, générer de l'espoir et des ambitions pour l'avenir, préserver le potentiel humain des enfants et éviter une « génération perdue » dans la région.

* Professeur agrégé en éducation et directeur du centre pour la recherche appliquée en éducation à l'Université Notre Dame - Louaize

** Activiste humanitaire et titulaire d'un diplôme de leadership pédagogique de l'Université américaine de Beyrouth avec une expérience à l'Institut Issam Fares pour les politiques publiques et les affaires internationales

Références

- Abu El-Haj, T. R., Kaloustian, G., Bonet, S. W., & Chatila, S. (2018). Fifi the Punishing Cat and kther civic lessons from a Lebanese public kindergarten school. *Journal on Education in Emergencies*, 4(1), 13-44. doi:doi.org/10.17609/xnpr-ce74
- Akar, B., Amr, M., & Chen, A. (2017). Early childhood education and kindergarten for Syrian refugee children and vulnerable host community children in Jordan and Lebanon. Research commissioned by Caritas Austria for Implementation of the Regional Holistic Education Programme in Jordan and Lebanon. Center for Applied Research in Education at Notre Dame University - Louaize, Lebanon. Zouk Mosbeh.
- Berti, B. (2015). The Syrian refugee crisis: Regional and human security implications. *Strategic Assessment*, 17(4), 41-53.
- CERD. (2019). Statistical Bulletin: Academic year 2018-2019. Retrieved from <http://crdp.org/files/201908300826465.pdf>
- Dryden-Peterson, S., Adelmana, E., Alvarado, S., Anderson, K., Bellinob, M. J., Brooks, R., ... Suzukia, E. (2019). Inclusion of refugees in national education systems. Paper commissioned for the 2019 Global Education Monitoring Report, Migration, displacement and education: Building bridges, not walls. Retrieved from <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266054>
- El-Ghali, H., Alameddine, F., Farah, S., & Benchiba, S. (2019). Pathways to and beyond education for refugee youth in Jordan and Lebanon. Retrieved from Beirut: https://www.aub.edu.lb/ifi/Documents/publications/research_reports/2018-2019/20190305_pathway_to_and_beyond_education.pdf
- El-Ghali, H., Ghalayini, N., & Ismail, G. (2016). Responding to crisis: Syrian refugee education in Lebanon. Policy Brief #7. Issam Fares Institute for Public Policy and International Affairs. American University of Beirut. Retrieved from https://www.aub.edu.lb/ifi/Documents/policy_memos/2015-2016/20160406_responding_to_crisis.pdf
- Greaves, M., Nabhani, M., & Bahous, R. (2019). Shelter in a storm: A case study exploring the use of psycho-social protection strategies in non-formal refugee education in Lebanon. *International Journal of Educational Development*, 66, 70-77. doi:<https://doi.org/10.1016/j.ijedudev.2019.02.005>
- INEE. (2010). Minimum standards for education: Preparedness, response, recovery (Second ed.). New York: International Network for Education in Emergencies.
- Lupien, S. J., McEwen, B. S., Gunnar, M. R., & Heim, C. (2009). Effects of stress throughout the lifespan on the brain, behaviour and cognition. *Nature Reviews Neuroscience*, 10(6), 434-445.
- MEHE. (2016). Reaching All Children with Education: RACE II (2017-2021). Beirut: Ministry of Education and Higher Education Retrieved from <https://www.mehe.gov.lb/ar/Projects/%D8%A7%D9%84%D8%AA%D8%B9%D9%8A%D9%8A%D9%85%D9%85%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%A7%D9%85/RACEfinalEnglish2.pdf>
- National Scientific Council on the Developing Child. (2014 [2005]). Excessive stress disrupts the architecture of the developing brain. (Working Paper No. 3, updated). Retrieved from <http://www.developingchild.net>
- Tomasevski, K. (2001). Human rights obligations: Making education available, accessible, acceptable, and adaptable. Right to Education Primers 3. Retrieved from http://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource_attachments/Tomasevski_Primer%203.pdf
- UNHCR. (2019). Lebanon: Education programme. Lebanon. Retrieved from <https://www.unhcr.org/lb/wp-content/uploads/sites/16/2019/04/Education-Factsheet.pdf>
- United Nations. (1989). Convention on the Rights of the Child. Retrieved from https://treaties.un.org/doc/Treaties/1990/09/19900902%2003-14%20AM/Ch_IV_up.pdf
- Walsh, D. (2005). Developmental theory and early childhood education: Necessary but not sufficient. In N. Yelland (Ed.), *Critical issues in early childhood education* (pp. 40-48). Maidenhead: Open University Press.

Le place-making, un moyen pour renforcer la mise en application de la Convention relative aux droits de l'enfant

Rony Jalkh *

Lorsque le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies s'est réuni pour sa première session officielle en septembre-octobre 1991, il a mis en exergue les principes généraux qui devraient aider à interpréter et accompagner le processus de mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Elle repose sur quatre principes : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la survie et au développement, ainsi que l'avis de l'enfant.

En 2015, le rôle des espaces publics a reçu une reconnaissance sans précédent, un objectif ayant été inclus aux Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Il s'agit de l'objectif 11, cible 7, qui s'engage à « assurer un accès à des espaces verts et publics sûrs, inclusifs et accessibles, particulièrement aux femmes, enfants, personnes âgées et personnes handicapées ».

Les espaces publics peuvent avoir des rôles différents et peuvent être utilisés de diverses manières par toutes les couches de la population. Pourtant, ils sont souvent qualifiés de « salon du pauvre », puisqu'ils revêtent une importance particulière pour les groupes marginalisés et vulnérables, notamment les enfants. Bien qu'ils soient théoriquement ouverts et accessibles, la majorité de ces espaces publics finissent par être des endroits de discrimination, d'insécurité et d'exclusion, en particulier pour les groupes les plus vulnérables tels que les enfants.

Les espaces publics jouent-ils actuellement un rôle important pour promouvoir l'inclusion, en particulier celle des groupes les plus vulnérables ? Le place-making (ou fabrique de l'espace) peut-il aider à renforcer la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant ?

Le place-making, une philosophie et un processus à la fois

La fabrique de l'espace est une approche visant à planifier, concevoir et aménager les espaces publics. Cela nécessite à la fois d'examiner attentivement un lieu, observer et écouter les gens qui y vivent, y travaillent et y jouent, et ce pour identifier leurs besoins et leurs attentes. Ces informations sont ensuite utilisées pour créer une vision commune du lieu en question dans le but de créer un bon espace public qui promeut le bien-être communautaire et l'inclusion sociale.

La réponse à la question de savoir si la fabrique de l'espace peut contribuer à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant réside dans la manière dont le place-making peut donner une dimension pratique aux quatre principes généraux :

1. La non-discrimination

Tel qu'énoncé dans l'article 2, alinéa 1 : « Les États parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale,



Des enfants dessinent une cartographie participative pour leur quartier à Tripoli

de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation. »

La fabrique de l'espace crée des lieux inclusifs qui visent à réduire la discrimination et les tensions sociales entre les collectivités séparées. Le concept d'espaces publics inclusifs ne consiste pas uniquement à créer un espace qui inclut différents groupes communautaires, mais à impliquer ces groupes dans la planification et la conception de ces espaces de manière à favoriser l'inclusion sociale.

2. Intérêt supérieur de l'enfant

Les enfants ont besoin d'un soutien spécial pour pouvoir jouir pleinement de leurs droits, tel que prévu dans l'article 3, alinéa 1 : « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

La fabrique de l'espace promeut la bonne gouvernance et améliore la sensibilisation des autorités locales et des communautés à l'importance d'assurer la participation de tous les groupes communautaires, en particulier celle des plus vulnérables, tels que les enfants. Le rétablissement de la

paix aide à rapprocher les acteurs locaux les uns des autres et les encourage à travailler en commun dans l'intérêt supérieur de l'enfant et de son droit de disposer, dans la cité, de lieux sûrs et adaptés.

3. Le droit à la survie et au développement

Ce principe est le plus directement lié aux droits économiques et sociaux des enfants. Il est formulé dans l'article 6, alinéa 2, qui stipule que « les États parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant ».

La fabrique de l'espace souligne l'importance des espaces publics comme moteurs du développement social et économique, renforçant la sûreté et la sécurité et favorisant l'interaction sociale. Elle promeut aussi la création de bons espaces publics qui améliorent la santé physique et mentale des enfants en encourageant l'activité physique, en réduisant le stress et en assurant un environnement apaisant.

4. Le point de vue de l'enfant

Le principe est formulé dans l'article 12, alinéa 1, qui stipule que « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à

son âge et à son degré de maturité. »

En tant qu'approche centrée sur les personnes, la fabrique de l'espace suppose d'examiner, écouter et poser des questions aux personnes afin d'identifier leurs besoins et leurs attentes. Souvent, les enfants sont les principaux acteurs de la communauté dans le cadre du processus de la fabrique de l'espace. Par conséquent, ils contribuent largement à la conception des espaces publics. Les enfants ont naturellement tendance à mieux exprimer leurs points de vue et leurs intérêts par rapport aux espaces publics. Il est donc crucial et logique de les écouter et de respecter leurs points de vue.

L'expérience relative à la fabrique de l'espace dans la revitalisation des espaces publics comme processus de collaboration communautaire permet à la Convention internationale relative aux droits de l'enfant de se concrétiser dans un espace physique où elle peut être mise en œuvre, mais surtout de favoriser l'inclusion sociale. L'amélioration de l'accès des habitants des villes les plus vulnérables à des espaces publics de qualité est un outil puissant susceptible d'améliorer l'égalité, promouvoir l'inclusion et lutter contre la discrimination.

* Activiste et spécialiste de place-making

Hors de ma bulle

Tahani Nassar*

C'était la première fois que je fréquentais une école libanaise. Dès mon plus jeune âge, je n'avais suivi des cours que dans des écoles palestiniennes. Mes camarades, mes enseignants, le directeur, même l'épicier à l'intérieur de la cour de récréation, étaient Palestiniens. Tout autour de moi était palestinien : le dialecte, le drapeau sur l'un des murs, les articles dans le magazine affiché au mur, nos chansons et nos danses lors des célébrations scolaires, même les messages enfantins et les commentaires écrits aux crayons de couleur sur les portes des toilettes étaient palestiniens.

Tout cela a changé. Dès le moment où j'ai mis les pieds au lycée public Omar Farroukh, tout semblait différent. Je me suis rendue compte que j'étais sortie de ma zone de confort, qui m'a soudain paru comme une bulle de gaz flottante, disparue en un clin d'œil. La directrice adjointe m'a lancé un regard depuis la porte de l'administration jusqu'au muret en béton sur lequel j'étais assise, seule. S'approchant de moi, elle a désigné le « hattah » palestinien (keffieh) que je portais sur mes épaules et qui tombait jusqu'à ma taille, me demandant : « C'est quoi ça ? ». Elle voulait dire que j'enfreignais les règles interdisant d'afficher des symboles politiques à l'intérieur de l'établissement. À cette époque, je croyais qu'elle ne connaissait pas la signification de ce tissu noir et blanc, au motif caractéristique. Ma naïveté m'a poussé à lui expliquer, avec mon vocabulaire propre, quel était l'usage du « hattah » et son symbolisme par rapport au peuple palestinien. Mais elle m'a ordonné de l'ôter et de ne plus le remettre à l'école. J'étais furieuse, parce que j'étais fière d'arbore, au premier jour d'école, ce cadeau cousu par une amie de ma grand-mère Sawda.

J'ai pris le « hattah » par l'extrémité gauche et l'ai plié doucement, le glissant dans mon cartable. Mon cœur battait à tout rompre, et j'ai senti quelque chose se briser en moi. Le son de la cloche était différent. Je me suis dirigée vers les élèves qui s'étaient mis en rang dans la cour en quelques secondes. Un enseignant m'a aidée à repérer ma classe et m'a placée au premier rang. La directrice nous a souhaité la bienvenue en ce début d'année. La musique a résonné à travers le bâtiment, et les élèves se sont mis à chanter : « Kullunā lil waṭan, lil ḡulā lil ḡalam, Milḡu ḡayn iz-zaman, sayfunā wal qalam » (Tous pour le pays, pour la gloire et le drapeau, nos valeurs et nos écrits sont enviés à travers les âges). Je savais que c'était l'hymne national libanais, et j'en avais appris les paroles lors des cours d'instruction civique. Bien que j'aie été scolarisée dans les établissements de l'Unrwa, réservés aux Palestiniens, le cursus était largement libanais. Cependant, mon pays n'est pas le Liban ! Pourquoi, alors, les élèves libanais me toisaient-ils parce que je restais silencieuse alors qu'ils étaient debout pour l'hymne national ? Je me tenais là, avec le sentiment amer que ma nationalité d'origine et ma culture nationale m'étaient volées dans cet espace étroit. Les autres adolescents exerçaient involontairement leur pression sur moi. J'ai regardé tout autour de moi, je me suis mise à entonner l'hymne national libanais comme tous les autres.

Personne en classe ne m'appelait par mon prénom, pour mes camarades comme pour les enseignants j'étais « la nouvelle élève ». C'est ainsi qu'ils m'identifiaient et s'adressaient à moi. Ce jour-là, je n'ai pas pu m'intégrer en classe parce que j'étais trop occupée à essayer de comprendre pourquoi on me traitait ainsi. Était-ce en raison de



la différence de nationalité et de culture ? La différence n'est pas un problème. C'est même un droit. C'est ce que j'avais appris avec ma sœur lors d'un séminaire sur les droits des enfants, organisé par une ONG, auquel nous avons assisté dans le camp. Mon droit à mon nom, ma nationalité, mon identité, est protégé en vertu de l'article 8 de la Convention sur les droits de l'enfant, et le « hattah/keffieh » palestinien fait partie de mon identité. Bien que je sois convaincue de ce que j'avais appris, ce qui m'arrivait me mettait en colère.

Ce jour-là, je suis rentrée furieuse au camp de Bourj Brajneh. J'ai pensé abandonner l'école, mais cela était impossible vu que mon transfert à cet établissement avait été fait à ma demande. J'ai jeté mon cartable violemment contre la porte d'entrée. Ma grand-mère Sawda était assise face à la porte d'entrée, surveillant les piments rouges alignés à terre sur un chiffon. Elle a levé légèrement la tête, et m'a interpellée : « Hey, petite chipie, pourquoi as-tu lancé ton cartable comme ça ? Il est arrivé quelque chose de grave ? ». Je lui ai rendu le « hattah » en lui disant que je n'en aurai plus besoin. Elle m'a grondé comme elle le fait d'habitude, pensant que j'agissais ainsi par indifférence. Je lui ai alors expliqué ce qui s'était passé à l'école et comment la responsable m'avait enjoint de cacher le « hattah ». J'ai ajouté : « Ils veulent même que je devienne Libanaise, ils n'ont joué que l'hymne libanais, pas le palestinien ! ».

Ma grand-mère Sawda s'est moquée de ma réaction excessive, et m'a demandé de lui ramener le broyeur de piments rouges de sous l'escalier. Elle me l'a pris des mains et a placé un pot sous le tamis du broyeur, puis a commencé à introduire les morceaux de piments séchés dans l'orifice. « Je vais maintenant te démontrer que tu as été la fautive aujourd'hui », a-t-elle dit froidement. J'étais surprise par sa dernière phrase, parce qu'elle me connaît si bien – j'étais sa seule petite-fille à avoir eu le privilège d'écouter ses histoires au moment du coucher, il y a des années. Elle a ajouté : « Ne prononce pas un mot avant que je n'aie terminé. »

Sawda m'a expliqué que ce qui s'était passé était normal. Pourquoi passeraient-ils l'hymne national palestinien dans une école libanaise ? Est-ce que l'hymne national libanais était entonné tous les matins dans les établissements de l'Unrwa ? Plus encore, participer au chant ne signifiait pas que j'avais perdu mon identité ou que j'étais devenue Libanaise. « Tu es d'origine palestinienne, de Kweikat, le village de ta grand-mère et de ton grand-père », a-t-elle insisté. « Personne ne peut t'ôter ce qui coule dans tes veines. Ma chère fille, chacun en ce vaste monde a un pays, une identité et des traditions qui lui ressemblent et qu'il doit préserver ». Elle a ajouté que nous vivions au Liban depuis la Nakba et qu'il était utile que les deux cultures se mélangent parce que cela les

enrichirait. Elle a évoqué la boutique de mon grand-père hors du camp, où il traitait avec des clients de différentes nationalités. Ce jour-là, ma grand-mère n'a bien sûr pas oublié de mentionner les parents de ma mère qui, bien qu'ils aient été naturalisés libanais dans des circonstances politiques particulières, continuaient à vivre dans le camp, près des leurs.

Les mots de Sawda m'ont fait réaliser à quel point je comprenais mal les raisons de ma colère. J'étais honteuse de mon comportement inapproprié à son endroit. Remarquant mes joues rouges, elle a conclu : « Ton nom est Tahani Nassar, personne ne s'adresse à toi autrement. Avant que tu ne te changes, rappelle-toi que le « hattah » n'est pas un symbole politique, et dis à ton professeur que ton grand-père le portait sur la tête quand il labourait la terre à Kweikat. »

Ce jour-là, j'ai beaucoup appris. Sawda a toujours été un bon professeur, malgré sa personnalité stricte et sa nature revêche, que la plupart des membres de la famille et, peut-être, les voisins ne supportaient pas. Je me demande aujourd'hui si j'aurais été la personne que je suis devenue sans sa sagesse et sans le camp qui a façonné mon appartenance à mon identité nationale. Il n'a pas été facile à mes aïeux de traverser la frontière libano-palestinienne à pied en 1948, à la recherche d'un refuge pour leurs enfants. Le camp n'est probablement pas un lieu idéal pour des enfants. Il a cependant été pour moi et pour toute ma génération un endroit qui nous a assuré nos droits en tant qu'enfants, un endroit sûr pour grandir. Parmi les étroites ruelles et les quartiers modestes, nous avons joué la « zahfa » et couru derrière le marchand de « kaak » quand il oubliait de nous donner une poignée de thym dans du papier. Dans le camp, les portes des maisons restaient ouvertes depuis le matin. Les passants pouvaient voir les réunions autour d'un café le matin, ou d'un thé l'après-midi. Les murs du camp étaient couverts de dessins et de citations qui contribuaient à renforcer notre identité, allant d'une carte complète de la Palestine avec tous les noms des villages déplacés de la Haute Galilée, jusqu'à l'image du personnage de « Hanzala », qui était notre ami quand nous avions son âge, et qui a supporté nos bêtises le jour où nous avions frotté nos crayons de couleurs jusqu'à leur épuisement afin de lui changer la couleur de ses habits. Bref, c'est l'endroit qui nous a donné, en tant qu'enfants palestiniens, le droit de vivre notre identité en termes de langue, d'us et de coutumes, et qui nous a appris dès notre plus jeune âge que nous étions de nationalité palestinienne dans un environnement libanais, où les enfants portent la nationalité de leur pays. Parce que c'est leur droit, le nôtre et celui de tous les enfants de la terre.

* Auteure palestinienne, professeur universitaire et directrice du « Dar-the Creative Hub ».

Dans les confrontations décisives, comment immuniser les jeunes d'aujourd'hui par des compétences appropriées

Suzanne Berbery*

« Personne ne me comprend... Assez me harceler... Tu ne me prends pas au sérieux... ». C'est avec ces mots que se défend l'adolescent d'aujourd'hui, perdu entre les tentations de la vie et l'obligation d'obéir à ses parents. C'est la phase difficile de l'entêtement, de la rébellion, des aspirations à s'affirmer et du rejet de toute autorité de la part du jeune, tandis que sa famille désorientée ne sait plus comment le prendre, surtout s'il est sous l'emprise de la drogue et qu'il ignore les répercussions négatives sur sa personne de sa dépendance, et les troubles psychologiques qui en résultent. Or, comment l'aider à prendre la bonne décision face à un problème, et à savoir quand dire « non » ? Dans quelle mesure les jeunes d'aujourd'hui réagissent-ils à des ateliers d'amélioration des compétences ?

Le sauvetage des adolescents égarés grâce à la formation assurée par l'Unicef

Que d'affligeants cas sociaux se produisent tels que « un jeune homme dont le corps était saturé de poison en forme de poudre blanche, a compromis son avenir, sans trouver personne pour le sauver », avant que quelqu'un ne vienne lui apprendre à faire face fermement, à prendre des décisions ; avant que quelqu'un ne renforce sa confiance en lui et sa capacité à distinguer le bien du mal. Mais comment faire ? Et quelles sont les méthodes de formation adéquates ?

Sur cette toile de fond, il était nécessaire de multiplier les projets et les ateliers, avec pour seul objectif d'aider la génération d'aujourd'hui à devenir autonome. C'est dans ce contexte que Abir Abou Zaki, responsable du programme Adolescents et Jeunesse de l'Unicef, déclare : « La santé mentale fait partie des compétences à acquérir, et elle est l'un des droits des jeunes. Il est de notre devoir de les aider psychologiquement à faire face aux décisions difficiles, en les dotant des compétences nécessaires à cette fin, dans le but ultime de parvenir à former une génération consciente et psychologiquement prémunie. C'est ce que cherche à faire l'Unicef en soutenant des projets de santé mentale destinés aux jeunes, en coordination avec les ministères de l'Éducation et de la Santé, les Nations Unies et des associations concernées. En effet, les jeunes de 10 ans et

plus, groupe d'âge ciblé par nos programmes, doivent améliorer leur aptitudes à prendre la bonne décision, à savoir quand dire non aux tentations de la cigarette ou du narguilé, que nous les exhortons à rejeter, en montrant les désavantages, en attirant leur attention sur la capacité de développement des activités sportives et des activités sociales en groupe, et sur les capacités et compétences de nature à contrer les énergies négatives et à stimuler la pensée positive, en développant les compétences personnelles, en encourageant la communication avec les parents ou l'administration scolaire, dans le but ultime de comprendre ce que vit l'adolescent et comment le gérer sans dissuasion négative. Car à ce stade, ces adolescents souffrent de frustration psychologique et ont besoin d'être encouragés, et mentalement soutenus et entendus, afin d'édifier une solide personnalité qui les aide à exprimer leurs sentiments en leur fournissant les compétences nécessaires pour prendre la bonne décision. »

Éducation à la santé

D'autre part, comme l'éducation est à la base de toute formation de vie de l'étudiant, il était nécessaire de le prémunir dès son jeune âge afin qu'il devienne le décideur dans tous les problèmes auxquels il est confronté. C'est ce que Sonia Najem, chef du département de la santé scolaire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, explique en détail : « Le concept de prévention ne repose pas uniquement sur l'information

scientifique correcte, mais également sur les compétences. Par exemple, si nous disons à l'étudiant que fumer est nocif, nous devons en même temps former en lui l'esprit critique qui lui permettra d'opposer à l'invite la certitude que fumer n'est pas bon, qu'il doit donc prendre la bonne décision et savoir dire "Non", surtout s'il est soumis au chantage de ses compagnons du genre : "Si tu ne fumes pas le narguilé comme nous, tu n'es pas des nôtres". »

« À ce stade, nous devons l'aider à prendre la bonne décision et à résoudre les problèmes par le biais de sa pensée critique, et ainsi à dépasser les problèmes psychologiques auxquels il est confronté. C'est pourquoi nous nous concentrons sur l'acquisition de compétences psycho-sociales dès le plus jeune âge, c'est-à-dire dès la maternelle et jusqu'à l'âge de 10 ans. Certes, il est impossible de former l'enfant à la pensée critique à cet âge, mais nous pouvons le guider à préserver son intimité propre, au cas où quelqu'un lui toucherait les organes génitaux, de sorte qu'il sache se défendre ; et nous devons également le protéger des problèmes psychologiques en cas d'agression sexuelle. En outre, si le médecin de l'école examine les élèves et détecte quelque blessure, nous devons vérifier si l'élève a subi des violences ou a été battu à la maison ou à en-dehors du foyer, auquel cas il faut faire appel à un conseiller médical pour l'équiper en conséquence, par des conseils pédagogiques appropriés. »

Une stratégie de capacitation

Nadia Bedran, directrice de la Health Care Association (SIDC), a décrit les activités de soutien propres à immuniser psychologiquement les jeunes et à les doter des aptitudes nécessaires pour les fortifier contre tous les obstacles qu'ils peuvent rencontrer : « Notre travail comprend l'organisation d'un concours national visant à souligner par exemple l'importance du sport en tant que moyen d'améliorer la santé mentale des jeunes, en particulier ceux qui souffrent de discrimination et de stigmatisation, ou qui souffrent d'une mauvaise santé. Nous comptons aussi lancer un nouveau projet d'aide aux élèves en vue de leur immunisation psychologique, en mettant l'accent sur le rôle important des parents et des écoles dans ce domaine. Nous travaillerons également sur un plan national adopté par le ministère de la Santé dans le cadre d'une stratégie nationale de santé mentale, incluant des programmes de travail. D'autre part, nous avons organisé des activités d'entretiens avec des jeunes pour leur parler de divers sujets, notamment de différents types de drogues, qui affectent la santé mentale. »

Enfin, en dotant les jeunes d'aujourd'hui de compétences psychologiques et sociales nécessaires pour faire face aux tentations de la vie, nous espérons en retour qu'en paroles et en actes, ils seront un soutien efficace pour que le mouvement devienne une bénédiction !

* Journaliste

En regardant les couleurs du ciel

Najat A. Saliba*

En grandissant, j'ai appris très jeune à associer les couleurs du ciel au temps qu'il fait. De tous les tons de bleu à toutes les variations de gris, cette myriade de couleurs était une indication claire de tempêtes, de pluie, de temps chaud ou de froid.

Mais aujourd'hui, la fréquence des brumes et des nuages rendent la visibilité difficile et le lien entre le ciel et le temps qu'il va faire est devenue moins évident.

Le brouillard est un mélange de couleur jaunâtre et grise qui crée une atmosphère brumeuse avec une faible visibilité. En fait, le brouillard est un mélange de fines particules de poussière et de pollution, émanant de gaz toxiques divers (ozone, dioxyde d'azote) auxquelles il faut ajouter de la vapeur et des gouttes d'eau.

Les enfants sont particulièrement vulnérables aux effets de la pollution de l'air, car ils sont plus proches du sol où la concentration de polluants est à son apogée et parce qu'ils respirent plus vite que les adultes. Ils absorbent donc plus de polluants que leurs poumons en développement ne peuvent le supporter. C'est d'ailleurs la cause principale de l'asthme chronique qui peut les atteindre ou encore du développement du cancer du poumon chez les enfants en bas âge. Plus tard, en grandissant, cette exposition permanente à un air pollué peut augmenter les risques de maladies cardiovasculaires.

La fumée est aussi produite par la combustion du carburant dans les voitures,

les générateurs, les motos, les moteurs des bateaux, les cheminées et les feux. En raison de sa grande toxicité pour toutes les espèces vivantes, ces émissions sont strictement réglementées dans la plupart des pays développés. Malheureusement, dans les pays en développement, ces émissions de gaz et de fumée sont très peu contrôlées et aboutissent ainsi à une augmentation des taux de mortalité par accident et de maladies. En fait, près de 80 % des maladies qui sont dues à la pollution de l'air se trouvent dans les pays en développement.

Il faut ajouter aux grandes émissions de gaz et de fumée, la réduction du taux de pluviosité, ce phénomène ayant été enregistré au cours des dix dernières années. Nos hivers sont plus courts et nos étés sont définitivement plus longs et plus chauds, avec de plus en plus de pics de chaleur. Les effets de la sécheresse du climat et des températures élevées sont destructeurs. Cela englobe aussi l'intrusion d'eau salée, l'assèchement des étendues aquatiques, l'entraînement de la poussière dans l'air à cause de la sécheresse des sols et l'augmentation de la fréquence des incendies et des tempêtes dans le désert.

Quand l'hiver écourté aboutit à une réduction

des réserves d'eau, c'est justement le fait de creuser le sol à la recherche des nappes phréatiques pour faire remonter l'eau à la surface qui facilite l'infiltration de l'eau salée dans les nappes d'eau douce. C'est ce qu'on appelle l'intrusion du sel. C'est un véritable problème pour les habitants qui vivent dans les régions côtières, notamment au Liban, où le niveau de salinité de l'eau a dépassé 1000 ppm (particules par million) dans certaines zones. En général, normalement, le niveau de salinité devrait rester aux alentours de 300 ppm pour ne pas causer de dommages aux espèces vivantes qu'il s'agisse des hommes, des animaux ou des plantes.

Les rivières s'assèchent donc au grand dam des agriculteurs qui sont forcés d'abandonner leurs champs. L'assèchement des sols a augmenté le nombre des incendies de forêts. Nous avons d'ailleurs eu un échantillon de ce phénomène, à travers les terribles incendies qui se sont déclarés récemment au Liban.

Face à tous ces défis immenses, notre survie dans la région exige une grande adaptation aux nouvelles réalités climatiques. Au Centre de protection de la nature à l'Université Américaine de Beyrouth, nous avons adopté une approche publique participative pour

travailler avec les populations locales sur des programmes de reboisement pour lutter contre la sécheresse et protéger la flore des risques d'incendies, des projets pour permettre aux citoyens de tester le niveau de pollution de l'eau, de l'air et des sols, la protection des sites et des réserves naturelles, ainsi que des programmes d'éducation et de formation dans les écoles, les municipalités et les collectivités locales pour adopter un meilleur comportement écologique et prendre des habitudes qui protègent l'environnement. Nous espérons redécouvrir les couleurs naturelles de notre ciel, de nos mers et de nos paysages. Nos enfants pourront ainsi regarder autour d'eux et s'imprégner de l'éventail des merveilleuses couleurs qu'offre l'environnement et la nature en particulier.

* Lauréate du Prix de l'Oréal-UNESCO pour les femmes dans la Science
Directrice du Centre de protection de la nature
Éditorialiste à l'Académie PEERJ et au
Lebanese Science Journal
Professeure de Chimie à la Faculté des Arts
et des Sciences de l'Université américaine de
Beyrouth

Les enfants-leaders : « Tels sont nos problèmes, voici les responsables, telles sont les solutions »

Nawal Nasr*

« Nous avons défini nos problèmes, exprimé nos vues et maintenant nous allons de pied ferme auprès des responsables, pour leur dire : telles sont nos appréhensions, tels sont nos droits et telles sont les solutions ». Ce commentaire est celui de la petite Racha Dirani.



Les petits de 2019 sont les dirigeants de demain, la paix et le changement se lisent dans leurs yeux

« Les enfants de 2019 sont les leaders de demain..... La paix et le changement se lisent dans leurs yeux ». C'est autour de ce thème que des enfants se sont engagés dans un processus de changement. Munis de documents de travail soigneusement élaborés, les petits, venus des quatre coins du Liban, ont effectué une tournée dans les sièges des mohafazats où un accueil chaleureux leur a été réservé. Ils ont pris place en toute responsabilité avec les grands, noté de nombreuses remarques sur leurs papiers et pris la parole à tour de rôle, en leur nom personnel et au nom de tous les enfants de leur génération. Le spectacle était beau. Les enfants savent plus que quiconque ce qui leur manque, ce qui les fatigue et ce qui peut leur rendre leur dynamisme, et rétablir le droit, la justice et la paix en leur faveur.

Tels des leaders, ils ont commencé à exposer à leurs interlocuteurs les lacunes au niveau de leurs droits, en proposant simultanément une feuille de route de nature à déboucher sur des solutions concrètes. Nour, Balsam, Ahmad, Chahd, Lynn, Hoda, Saad, Batoul, Amjad, Marwa... Ce sont tous des enfants qui ont posé leurs problèmes avec beaucoup de dignité. Ceux-ci ont été définis au cours de tables rondes auxquelles ils avaient participé. Sur de petits bouts de papiers, ils avaient noté les problèmes qui reflètent des tourments personnels ou généraux. Ils en avaient ensuite discuté de manière à préserver l'intimité de chacun, afin d'éviter d'embarrasser qui que ce soit.

« A l'occasion du trentième anniversaire de la ratification de la Convention internationale des droits des enfants, 160 enfants et jeunes ont conjugué leurs efforts pour mener ensemble une activité de bout en bout » : c'est en ces termes que la jeune Marwa Ibrahim Hussein a expliqué la dimension de cette initiative, avant d'ajouter : « Celle-ci nous a donné l'occasion de mettre en lumière les problèmes auxquels nous, enfants et jeunes, sont confrontés et d'y trouver des solutions ». « Nous allons réussir », insiste-t-elle.

Lorsque des enfants parlent au nom d'enfants

Amjad (14 ans) fait état de violences pratiquées par des enfants et des enseignants contre d'autres enfants. Il explique : « Il faut demander des comptes aux enseignants qui maltraitent les enfants, interdire à des enfants de harceler leurs camarades et imposer des sanctions à ceux qui sont violents avec d'autres. Il faut que le ministère des Affaires sociales intervienne aussi pour freiner le travail précoce des enfants ».

Les larmes aux yeux, Marwa (Palestinienne), raconte : « J'ai peur pour mon avenir dans un pays dont je n'ai pas la nationalité. J'ai peur que cela n'affecte mon rêve de devenir avocate quand je grandirai. Je me suis engagée dans cette activité pour devenir plus forte et pour surmonter ma peur ».

Ramez (17 ans) évoque le problème de la drogue dans les écoles : « Qu'on nous protège des trafiquants de drogue. Nous ne nous sentons pas en sécurité. Il faut qu'ils soient arrêtés et que la loi soit appliquée à tous ». Ahmad (13 ans) parle lui de la pollution de la mer : « Le plastique jeté en mer est mangé par les poissons, ce qui nous expose, nous les enfants, à des maladies. Que les municipalités, le ministère de l'Environnement et les mohafez assument leurs responsabilités et qu'ils nettoient la mer ».

Le poids des cartables et les programmes scolaires surchargés et épuisants font parties des problèmes dont se plaignent les enfants. Ils n'hésitent pas à déterminer les responsabilités à ce niveau : « C'est au ministre de l'Éducation d'assumer ses responsabilités. Il faut qu'il publie un arrêté dans lequel il annonce le remplacement des livres lourds par des instruments technologiques modernes tels que l'iPad ». Ali (12 ans) renchérit : « Les horaires sont longs, les récréations courtes et les cartables lourds ».

Avec leurs soucis, ces petits ont enfoncé des portes que les adultes n'auraient jamais imaginées. Ils ont abordé les souffrances de plusieurs d'entre eux. Dans les écoles, des enfants en harcèlent d'autres et se moquent d'eux. Certains enseignants sont blessants à l'égard des écoliers. Certains parents ne savent pas comment se comporter avec un garçon paresseux ou une fille timide qui bute sur les mots et qui n'ose pas se mêler à d'autres. Les petits ont abordé ces problèmes auxquels un grand nombre d'adultes ne fait pas attention.

Les enfants, c'est tout un creuset de sentiments et de pensées qui ne sont pas toujours exprimés verbalement, mais qui restent ancrés dans leurs têtes. L'initiative de l'Unicef a permis de briser l'étau qui tenait prisonnières nombre de pensées légitimes et de libérer les préoccupations, les idées et les visions d'enfants qui sont supposés grandir et tenir à un moment donné les rênes du pays et de ses institutions. Elle a également eu pour effet d'interpeller les responsables en braquant la lumière sur une partie de la population qui est souvent oubliée ou ignorée lors de l'élaboration et de l'exécution de projets ou de lois.

Ali (10 ans) range ses papiers et lit une revendication en son nom personnel et au nom des enfants de son âge : « Nous voulons des routes asphaltées, des bus pour nous conduire à l'école, des toilettes propres dans nos établissements scolaires. Ceci relève de la responsabilité des ministères de l'Éducation et de la Santé. Puis il cède la parole à Lynn (11 ans) qui renchérit : « Nous sommes victimes d'une certaine violence. Nous redoutons les rapt. La police doit intervenir ». Elle donne la parole à son tour à Saad (13 ans), qui répercute une autre requête : « Les récréations sont trop courtes. Nous voulons plus d'espace, plus de temps pour jouer, manger et nous amuser, pendant que nous étudions et grandissons ». De son côté, Sabine réclame « des trottoirs sur lesquels nous pouvons marcher et des parcs publics ». « Ceci relève de la

responsabilité des municipalités », ajoute-t-elle.

Lara évoque pour sa part le problème des divorces : « Les plus affectés par le divorce des parents sont les enfants. Les tribunaux religieux devraient être plus justes et tenir compte de l'avis de l'enfant ».

Les revendications des enfants sont nombreuses. Certaines sont très simples : « Nous voulons des lieux sûrs où jouer, un air pur à respirer et moins de bruit autour de nous ». Des demandes élémentaires pour des enfants supposés vivre dans la joie, apprendre et grandir dans des environnements sûrs.

Mais l'initiative de l'Unicef ne se limite pas à ce niveau : les enfants ayant des caractéristiques qui ont suscité l'intérêt de ceux qui ont écouté leurs revendications, ont eu la possibilité de proposer eux-mêmes des solutions. C'est le cas par exemple de Clara qui relève que « le système éducatif ne correspond pas aux exigences de l'époque ». « Le ministère de l'Éducation doit le développer, en même temps que les programmes », affirme-t-elle.

Le cas des enfants à besoins spéciaux est également abordé. Ces derniers ont eux aussi besoin de se mêler aux jeunes de leur âge. Ceux qui ont participé à cette initiative ont réclamé à maintes reprises la mise en place d'une structure logistique pouvant favoriser cette intégration.

Le petit Nour essaie à son tour de s'exprimer au nom des enfants réfugiés syriens : « Il est de leur droit de vouloir bénéficier d'un enseignement scolaire et d'interagir avec les autres ». Ce sont autant de solutions proposées par des enfants à des problèmes qui affectent ces derniers. Il s'agit de leur droit de s'exprimer, de participer, de proposer, d'innover et de faire en sorte que les responsables assument leurs responsabilités.

Que ces enfants s'associent pour trouver des solutions à des problèmes auxquels d'autres enfants sont confrontés est en soi magnifique et il est tout aussi magnifique de les entendre, de les voir et de suivre leur dynamisme, l'espoir qui brille dans leurs yeux et qui anime leur cœur pendant qu'ils traquent les problèmes qui se posent, armés de solutions et d'espérance.

Ces enfants sont issus de tous les mohafazats : Beyrouth, Mont-Liban, Liban-Nord, Liban-Sud, Békaa, Hermel et Nabatiyé. Ils se sont engagés avec une volonté de fer dans ce processus de changement afin de remettre les points sur les i en déterminant pleins d'espoir ce qui leur cause du tort, ce qui les protège et ce qui les rassure.

Ils méritent tous le titre de « leaders de 2019 ». Ce sont des enfants qui, au quotidien, surmontent de nombreux défis qui se posent en obstacles devant leur droit d'être heureux, de s'exprimer, de jouer, de s'amuser, d'apprendre et de prendre la parole. Ces enfants-leaders ont réussi, pour la commémoration du trentième anniversaire de la Convention des droits de l'enfant, à s'exprimer et à établir une feuille de route.

«Qudwa» Un Programme de l'UNICEF pour Protéger les Femmes et les Enfants

Patricia Khoder*

Grâce aux ONG locales, des filles sont sauvées du mariage précoce et des garçons reprennent le chemin des instituts techniques.

« Mon père a voulu que je me fiance. Il y avait un jeune homme originaire d'Alep dont la famille vit au Liban depuis plusieurs années qui voulait m'épouser. J'ai réussi avec l'aide de ma mère à dissuader mon père. Je ne veux pas me marier avant l'âge de 18 ans », raconte Farah, 15 ans, originaire d'Idleb, qui vit depuis huit ans au Liban. Farah est l'aînée d'une famille composée de sept filles. Elle habite le village de Kleïate dans le Akkar et elle a bénéficié tout comme sa mère Fatima d'une formation dispensée par l'ONG « Akkar Network for Development » (AND) sur la base d'un programme de l'Unicef baptisé « Qudwa ». Ce programme est mis en place en coopération avec le Ministère Libanais des Affaires Sociales et a pour but, entre autres, de prévenir le travail des enfants, le mariage des adolescentes et la violence à l'égard des femmes au foyer.

« J'ai eu surtout peur des responsabilités à assumer si je me mariais, des complications en cas d'accouchement. J'ai eu peur aussi de tomber sur un mari violent », rapporte Farah qui a quitté l'école l'année dernière et rêve de devenir coiffeuse. Elle répète ainsi ce qu'elle a appris lors de la session dispensée par l'AND.

« Je ne veux pas que ma fille se marie avant l'âge de 18 ans », renchérit Fatima, « Je me battrais jusqu'au bout pour mes sept enfants. Je veux que mes filles aient malgré tout une enfance normale », estime-t-elle.



Dans la Békaa, un jeune adolescent bénéficie du même programme, mis en place par l'ONG « Himaya ». Ahmed, 14 ans, a quitté à l'âge de 11 ans le district de Serghaya en Syrie pour s'installer avec sa mère son jeune frère et ses sœurs à Baalbeck. Il a sa famille à charge, dont une sœur divorcée avec un nourrisson.

Ahmed avoue n'avoir jamais aimé l'école, même quand il était en Syrie. Quand il s'est installé au Liban, il s'est mis à travailler

dans un café Internet, tous les jours de 9h à 1h du matin soit (16 heures par jour) pour 5000 livres la journée. « C'était très fatigant, en plus, les clients me frappaient, me donnaient des tapes très fortes dans le dos et le cou. Je n'avais que 11 ans », se souvient-il.

Aujourd'hui, grâce à l'intervention de « Himaya », Ahmed a pu suivre un module de remise à niveau, où il réapprend à nouveau à lire et à écrire. Il devrait ensuite

effectuer une formation technique. Il compte devenir mécanicien. « C'est un métier qui me permettra de bien gagner ma vie », espère-t-il.

« Le programme « Qudwa » a pour but de développer un environnement favorable à l'adoption de comportements protecteurs relatifs aux femmes, aux filles et aux garçons, de promouvoir des attitudes individuelles positives vis-à-vis de la promotion des soins, des comportements non violents et de l'autonomisation des filles et des femmes », souligne l'Unicef. « Ce sont les communautés ciblées qui sont habilitées à agir et à diriger le changement. Ce programme comprend environ 38 activités axées sur le divertissement éducatif, l'engagement communautaire, la mobilisation sociale et le renforcement des capacités », ajoute-t-on de même source.

Il n'en demeure pas moins que le changement dans les comportements sociaux prend du temps pour se faire sentir. Il faudra des années pour le quantifier. Et pourtant déjà dans la Békaa et au Liban-Nord, où le programme est mis en place, de petites modifications sociales se font ressentir, notamment en ce qui concerne la violence conjugale, la protection des enfants ou encore le rôle de la femme dans la famille.

* Journaliste à l'Orient-Le Jour

Plus jamais invisibles !

Fadia Farah*

Avec des cadres internationaux pour les droits de l'homme tels que le CRC et le CRPD, la communauté internationale a fait de grand pas dans la modification de la perception des personnes handicapées, qui sont passées d'objets de charité à de véritables ayant-droits, auxquels on doit l'accès à une éducation appropriée, aux soins de santé et autres services, à la protection contre les abus et la négligence, tout comme à l'insertion sociale dans leurs communautés. On a ainsi observé un passage entre la conception de « remédier à la personne » à celle d'adapter son environnement de sorte à lui permettre de participer à tous les aspects de la vie.

J'ai discuté avec de jeunes personnes à besoins spéciaux souffrant particulièrement de handicaps mentaux, sur la manière dont il faut promouvoir l'insertion et construire la paix. Je suis fière de partager avec vous leurs messages, que j'ai divisés en trois parties : les personnes handicapées, les familles et les communautés.

Premièrement, à un niveau individuel, les personnes handicapées ont un grand potentiel et de multiples capacités qui doivent être nourries et développées.

« Arrêtez de nous dire ce que nous ne pouvons pas faire, nous sommes prêts à vous faire découvrir nos capacités. Nous sommes en premier lieu des êtres humains, et avec votre soutien, nous pouvons changer le monde », affirme Manal.

« A l'instar de tous les enfants et tous les jeunes adultes, les personnes handicapées ont besoin d'avoir accès à l'éducation et aux autres services en vue de donner libre cours à leur potentiel, explique Meri Poghosyan, spécialiste en éducation-inclusion à l'Unicef. Tous nos partenaires

pédagogiques ont l'obligation d'inclure les enfants avec handicap dans leurs programmes réguliers. Davantage d'efforts sont requis de la part des différents services afin d'assurer une identification et un soutien appropriés aux enfants handicapés. »

Deuxièmement, afin de grandir en ayant confiance en eux-mêmes, les enfants ont besoin de rester au sein de leurs familles. Ils ont besoin de l'amour et de la tendresse de leurs parents, et il leur est utile de discuter et même de se disputer avec leurs frères et sœurs pour apprendre à affronter et à résoudre les problèmes. Ils doivent aussi apprendre les règles sociales en compagnie de leurs pairs.

« J'ai confiance en moi-même parce que j'ai été élevé dans une famille forte qui me respecte. Le respect et l'attention que me portent mes proches m'aident dans mes prises de décisions. J'ai toujours exprimé tout haut ma pensée parce que ma famille m'a appris que j'avais la même valeur que les autres. Mais pour mieux nous soutenir, la famille doit elle-même être soutenue.

Les familles doivent se faire entendre afin que leurs questions trouvent des réponses », poursuit Manal.

« Ces revendications sont en phase avec l'action de l'Unicef auprès du gouvernement libanais dans l'objectif de renforcer l'éducation inclusive et de promouvoir les alternatives basées sur le maintien dans la famille plutôt que l'internat dans les institutions », poursuit Poghosyan.

Enfin, le message des jeunes à l'intention de leur communauté était puissant et clair. En 2017, le recensement de l'Unicef sur les connaissances, attitudes et pratiques au Liban a révélé que seul un sondé sur quatre pense que des enfants avec des handicaps mentaux peuvent être intégrés dans la société. « L'Unicef travaille avec ses partenaires à modifier le comportement social par la communication, l'objectif étant de passer des idées fausses, des craintes, de la surprotection, de la pitié ou de l'indifférence qui caractérisent l'approche au handicap de enfants, à la normalisation du handicap par son

acceptation comme faisant partie de la diversité humaine, et la perception de ces personnes comme des membres actifs de la société. »

« Les personnes handicapées souffrent de discrimination en société. Ils sont invisibles et ne participent pas à la vie de leur communauté. Cela contribue à renforcer les craintes découlant de l'ignorance de la réalité du handicap, surtout dans les sociétés qui n'acceptent pas la différence et n'ont pas de lois qui protègent les personnes handicapées », affirme Mia.

Elle conclut : « Nous sommes dans ce monde pour y rester, et nous voulons vivre heureux et participer à la vie de notre communauté afin que, tous ensemble, nous puissions contribuer à un monde meilleur. »

* Présidente de l'Association libanaise pour la défense de soi

Tous les droits, pour tous les enfants



Illustration de «Ashekman»



Implemented by
KFW



Empowered lives.
Resilient nations.

Le projet du Pnud " La consolidation de la paix au Liban " œuvre depuis 2007 pour le renforcement de la cohésion sociale, en abordant les causes profondes du conflit au Liban. Le projet a aussi travaillé récemment sur le traitement de l'impact de la crise syrienne sur la stabilité sociale au Liban.

Le projet soutient les différents groupes, allant des dirigeants et acteurs locaux, aux éducateurs, journalistes, jeunes et militants de la société civile, dans le développement de stratégies à moyen et à long terme visant la consolidation de la paix, la gestion des crises et la prévention des conflits.

Pour plus d'informations:

Le Projet « La consolidation de la paix au Liban »
Immeuble Arab Bank, 6^e étage, Rue Riad El Solh,
Nejmeh, Beyrouth - Liban

Téléphone: 01- 980 583 ou 70-119160



#PeaceBuildinginLebanon

www.lb.undp.org/PBSupplement

Conçu par:

Omar Harkous
Hassan Yousef

Traduit par:

Fady Noun, Scarlett
Haddad, Nada Merhi,
Susanne Baaklini, et
Tilda Abou Rizk

Edition et révision:

Gaby Nasr